1re ANNÉE. — T. 2. Nos 28-29. — 16-23 Août 1919.



Adveniat Regnum Tuum.

La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies.

PARAIT LE SAMEDI. — Un numéro : 0 fr. 30.

ABONNEMENTS { France: Un An, 15 fr.; Six Mois, 8 fr. Étranger: Un An, 17 fr.; Six Mois, 9 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe.

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

AU PARLEMENT FRANÇAIS

PREMIERS COMMENTAIRES
SUR LE
Traité de Versailles

RAPPORT DE M. LOUIS BARTHOU
déposé à la Chambre le 5 août 1919 (1)

MESSIEURS,

La Commission spéciale à laquelle vous avez renvoyé le traité de paix signé le 28 juin 1919 à Versailles entre les puissances alliées et associées, d'une part, et, d'autre part, l'Empire allemand et les Etats qui le composent (2), vous en propose, à la majorité, la ratification. Elle n'aurait ni compris ni rempli son mandat si elle s'était bornée à un simple enregistrement sous le prétexte qu'elle ne peut vous proposer, à l'exclusion de tout amendement, que l'approbation ou le rejet du traité. Quand une convention internationale si longue, si touffue et si complexe engage, pour des temps indéfinis, la prospérité et la sécurité de la France, les représentants du pays manqueraient à leur devoir s'ils ne s'appliquaient pas à en déterminer l'inspiration générale, les conditions et les conséquences. La France a le droit de savoir quelle situation une glorieuse et coûteuse victoire lui a faite et dans quel cadre se développera son avenir.

L'œuvre des plénipotentiaires français

Votre Commission s'est mise à l'œuvre avec le seul souci de connaître, de préciser et de sauvegarder l'intérêt national. Les critiques qu'elle a formulées ou les regrets qu'elle a exprimés ont tenu compte du labeur formidable que la paix, insuffisamment préparée, a imposé aux plénipotentiaires français. Elle n'a méconnu aucune des difficultés qu'ils ont rencontrées dans les délibérations parfois confuses et souvent contradictoires de la Conférence. Elle rend hommage à leur bonne volonté et à leur patriotisme. Mais elle ne peut en même temps manquer de regretter que les Commissions de la Chambre aient été tenues, pendant sept mois, en dehors des négociations.

(1) Les extraits qui suivent sont empruntés au *Temps* des 7 et 8 août 1919.
(2) Traité publié *in extenso* dans la *D. C.* des 5-12 juillet 1919, pp. 2-97.

Exclusion des Commissions parlementaires

Sans doute, l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 réserve au pouvoir exécutif le droit de négocier les traités, et nul n'a prétendu faire obstacle à ce droit ou s'y substituer. Mais le respect de la Constitution et l'autorité du gouvernement n'interdisent pas de provoquer les avis compétents et les conseils utiles. Le gouvernement ne s'est pas fait faute, et il faut l'en louer, d'y avoir recours. Pourquoi les Commissions parlementaires sont-elles les seules dont il n'ait pas, pour l'aider dans une tâche ardue et redoutable, recherché la collaboration confiante ? L'opinion publique, ramenée par la vérité à la justice, sait ce qu'elles ont fait pour la guerre. Les rapports particuliers de votre Commission lui montreront ce que, sans sortir de leur rôle et sans empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, elles eussent fait pour la paix. Le gouvernement, en tenant les promesses de ses prédécesseurs, aurait pu, dans des heures difficiles, s'appuyer sur les Commissions pour y trouver l'autorité morale qui lui était nécessaire pour soutenir les plus graves revendications nationales. Elles l'auraient aidé à redresser les erreurs, à rectifier les contradictions et à combler les lacunes que révèle l'examen, malheureusement trop tardif, d'un traité dont les termes sont immuables. Le Parlement se trouve en présence d'un fait accompli, auquel il a été complètement étranger. Le Pacte conclu à Versailles apporte à la France d'énormes avantages que l'on ne pourrait méconnaître sans la plus criante injustice, mais si l'avenir démontrait l'insuffisance de certaines garanties, et si la France court de nouveaux périls, le Parlement aurait le droit de dire qu'il a connu les négociations seulement par leur résultat et au moment même de la ratification du traité de paix.

Les responsabilités

Il est un point initial et capital dont tout découle, que les négociations ont mis hors de doute. En s'attachant à fixer les responsabilités encourues par l'Allemagne dans la déclaration et dans la conduite de la guerre, la Conférence a donné, moralement et juridiquement, la base la plus forte aux conditions de paix qu'elle lui a dictées. Quoiqu'il ne s'applique qu'aux réparations, l'article 231 du traité pose le principe général autour duquel toutes ses dispositions s'accordent, quelle qu'en soit la nature. Il dit que *l'agression de l'Allemagne et de ses alliés a imposé la guerre aux gouvernements alliés et associés.* Après s'être débattu contre cette affirmation, le gouverne-

ment allemand a dû la *reconnaître*. Vainement ses partisans, ses journaux et les orateurs de l'Assemblée de Weimar ont-ils prétendu que la contrainte subie enlevait toute autorité à ce jugement. Vainement fait-il publier ou laisse-t-il publier des documents qui tendent à excuser les responsabilités les plus hautes. La culpabilité de l'Allemagne, sa volonté préméditée de faire la guerre et l'adhésion de son peuple tout entier à une guerre criminellement déchaînée par un complice asservi sont des vérités acquises à l'histoire.

L'Allemagne responsable de la guerre

Partout l'opinion publique a prononcé. Aux documents irréfutables que les archives diplomatiques des pays belligérants ont versés aux débats, et dont le Livre Blanc allemand, cyniquement tronqué, n'est pas le moins probant, des témoins ont ajouté des faits nouveaux et décisifs. Quand ces témoins se lèvent sur son propre sol, comment l'Allemagne récuserait-elle les terribles preuves dont ils libèrent leur conscience ? Le mémoire du prince Lichnowsky, le rapport du docteur Muehlon et les documents révélés par Kurt Eisner renferment des charges accablantes. Leur origine et leur précision ne peuvent laisser aucun doute sur la perfidie avec laquelle l'Allemagne prit prétexte de l'assassinat de l'archiduc Ferdinand, à Sarajevo, pour déchaîner la guerre qu'elle préparait depuis tant d'années. L'occasion était bonne « pour en finir », comme disait déjà en 1913 le général de Moltke au roi des Belges. Le grand état-major allemand n'avait pas cessé d'exercer habilement sur l'opinion publique la pression indirecte et continue dont le colonel de Ludendorff, alors chef de section, avait, en mars 1913, recommandé l'emploi, afin « de fortifier et d'étendre le *Deutschtum* dans le monde entier ». Il faut, disait-il, « faire pénétrer dans le peuple l'idée que nos armements sont une réponse aux armements et à la politique français. Il faut l'habituer à penser qu'une guerre offensive de notre part est une nécessité pour combattre les provocations de l'adversaire. Il faudra agir avec prudence pour n'éveiller aucun soupçon et éviter les crises qui pourraient nuire à notre vie économique. Il faut mener les affaires de telle façon que, sous la pesante impression d'armements puissants, de sacrifices considérables et d'une situation politique tendue, un déchaînement soit considéré comme une délivrance, parce qu'après lui viendraient des décades de paix et de prospérité comme après 1870 ».

La tactique avait réussi. Les mesures de défense prises par le gouvernement français avaient été dénoncées par la presse germanique comme une provocation, et à la suite de l'attentat de Sarajevo, la situation était assez « tendue » pour permettre à l'état-major prussien et au gouvernement allemand d'appeler le peuple, qui s'y prêtait complaisamment, à une prétendue politique de délivrance. Quoi qu'en disent ses défenseurs attardés et surtout ses complices inquiets de ses révélations et menacés de partager son sort, l'empereur Guillaume II, dont un mot, un seul mot, aurait suffi à empêcher le conflit, se refusa à toutes les démarches qui auraient arrêté l'Autriche sur la pente fatale.

La capitulation serbe et les manœuvres allemandes

Sa lettre du 28 juillet au chancelier de l'empire, M. de Bethmann-Hollweg, déclarait bien que la « *capitulation* de la Serbie supprimait tout motif de faire la guerre », mais ne rendait-il pas en même temps cette guerre inévitable, en exigeant que les promesses de la Serbie, *pour n'être pas un chiffon de papier*, fussent suivies de l'occupation de Belgrade, retenue comme un gage nécessaire ?

D'ailleurs, la lettre impériale est en contradiction flagrante avec le mémoire déposé sur le bureau du Reichstag, le 3 août 1914, par M. de Bethmann-Hollweg. Il y est dit formellement que si la réponse de la Serbie accordait — comment le nier ? — *quelques satisfactions* aux désirs de l'Autriche-Hongrie, elles n'étaient qu'un atermoiement auquel la monarchie dualiste eut raison de mettre fin par la déclaration de guerre. Cette déclaration de guerre engageait irrévocablement la partie. Le mémoire de M. de Bethmann-Hollweg en fait l'aveu :

De tout cœur, nous pouvions dire à notre alliée que nous partagions sa manière de voir et l'assurer qu'une action, qu'elle jugeait nécessaire pour mettre fin en Serbie à l'agitation dirigée contre l'existence de la monarchie, aurait toutes nos sympathies. Nous avions conscience que des actes d'hostilité éventuels de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie pourraient mettre en scène la Russie et nous entraîner dans une guerre, de concert avec notre alliée ; mais nous ne pouvions, sachant que les intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie étaient en jeu, ni conseiller à notre alliée une condescendance incompatible avec sa dignité, ni lui refuser notre appui dans ce moment difficile. Nous le pouvions d'autant moins que nos intérêts se trouvaient au plus haut point menacés par les menées sourdes continuelles de la Serbie.

Aveux de la délégation allemande pour la paix

Cet aveu, imposé par l'évidence qui se dégage de l'enchaînement des faits et aussi des documents publiés, a été renouvelé, au cours des négociations de Versailles, par la délégation allemande.

Si, immédiatement après l'arrivée de la réponse serbe du 27, on avait empêché le Cabinet de Vienne de prendre des mesures irrévocables, le résultat aurait pu être décisif.

La note de la délégation ajoute que le Cabinet de Berlin « manqua de décision ». La vérité est qu'il s'en tint à la décision de profiter des circonstances pour précipiter la guerre. Aucune des initiatives prises par les puissances dans le but de l'éviter n'eut son concours, ni la demande de prolongation, faite par M. Sazonof, du délai intimé à la Serbie, ni la proposition de médiation à quatre formulée par Sir Edward Grey, ni la suggestion exprimée par le tsar et

que le Livre Blanc allemand a passée sous silence, de soumettre au tribunal de La Haye le conflit austro-serbe, ni l'invitation suprême adressée par l'empereur Nicolas à Guillaume II de s'abstenir, comme il en prenait lui-même l'engagement d'honneur, de tout acte agressif pendant les pourparlers. Tout au contraire, au moment où l'Autriche-Hongrie paraissait, le 31 juillet, disposée à engager une conversation avec l'ambassadeur de Russie, l'Allemagne la rendait impossible en chargeant son ambassadeur à Saint-Pétersbourg d'un ultimatum qu'elle savait devoir déchaîner la guerre. *On a poussé à la guerre*, a écrit le prince Lichnowsky.

Témoignages autrichiens et allemands

L'histoire a déjà dit que l'Allemagne a voulu la guerre, et ce sont des documents datés de Berlin, autrichiens ou allemands, qui le démontrent. Il faut enregistrer ces témoignages.

Le 25 juillet 1914, le comte Szœgeny, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, télégraphiait au ministre des Affaires étrangères à Vienne :

Il est généralement admis ici qu'au cas d'un refus possible de la part de la Serbie, notre déclaration de guerre immédiate coïncidera avec les opérations militaires. Un retard dans le commencement d'opérations militaires est considéré ici comme un grand danger à cause de l'intervention d'autres puissances. *On nous conseille d'urgence de commencer immédiatement et de mettre le monde en présence d'un fait accompli.*

Deux jours après, alors que la Serbie avait répondu par ce que l'empereur Guillaume appelait une « capitulation », le même agent mandait à son gouvernement :

Le secrétaire d'Etat m'informe d'une manière très nette et très confidentielle que, dans un avenir rapproché, des propositions possibles de médiation de la part de l'Angleterre seraient portées à la connaissance de Votre Excellence par le gouvernement allemand.

Le gouvernement allemand s'oblige par la déclaration la plus formelle *à ne s'associer en aucune façon aux propositions ;* au contraire, il est absolument opposé à leur examen et ne les transmet que pour se conformer à la demande anglaise.

Perfidie allemande

La délégation allemande a senti la force accusatrice de ces deux télégrammes, émanés d'un ambassadeur allié, et qui mettent directement en cause la perfidie du gouvernement de Berlin, inquiet de voir lui échapper, soit par la faiblesse de l'Autriche-Hongrie, soit par la soumission de la Serbie, l'occasion qu'il guettait avec une avidité criminelle.

Consultés par elle, M. de Bethmann-Hollweg et M. de Jagow, qu'elle appelle deux hommes « dignes de foi », ont opposé un faible et tardif démenti au témoignage du comte Szœgeny, transmis au cours même des événements. Il fallait autre chose : la délégation allemande, pour ruiner le témoignage par la caducité intellectuelle du témoin, a simplement et froidement ajouté que « l'ambassadeur austro-hongrois était plus vieux que son âge ».

Par malheur pour l'Allemagne, il se lève contre le gouvernement de Berlin d'autres témoins qui, dès 1914, sans connaître l'opinion recueillie par le comte Szœgeny, expriment le même sentiment avec une force égale. Le 18 juillet, le ministre de Bavière, non plus en allié celui-ci, mais en Allemand, renseignait le gouvernement de Munich sur l'état d'esprit de Berlin après une conversation avec M. Zimmermann, alors sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

La démarche que le Cabinet de Vienne s'est décidé à entreprendre à Belgrade et qui consistera dans l'envoi d'une note, sera faite le 25 courant. L'ajournement de cette action jusqu'à ce moment a pour motif qu'on désire attendre le départ de MM. Poincaré et Viviani de Pétersbourg afin de rendre une entente plus difficile aux puissances de la Duplice pour une contre-action. Jusque-là, on se donnera à Vienne l'apparence de sentiments pacifiques par la mise en congé simultanée du ministre de la Guerre et du chef de l'état-major général : on a aussi agi, non sans succès, sur la presse et sur la Bourse. On reconnaît ici que sous ce rapport le Cabinet de Vienne a agi habilement, et l'on regrette seulement que le comte Tisza, qui, au début a dû être opposé à une action énergique, ait quelque peu levé le voile par sa déclaration à la Chambre des députés.

D'après ce que m'a dit M. Zimmermann, la note contiendra les exigences suivantes :

1° Publication par le roi de Serbie d'une proclamation disant que le gouvernement serbe est entièrement étranger au mouvement panserbe et ne l'approuve pas.

2° Ouverture d'une enquête contre les complices du meurtre de Sarajevo et participation à cette enquête d'un fonctionnaire autrichien.

3° Intervention contre tous ceux qui ont participé au mouvement panserbe.

Pour l'acceptation de ces exigences, un délai de quarante-huit heures doit être fixé. Il va de soi que la Serbie ne peut pas accepter ces exigences, incompatibles avec sa dignité d'Etat indépendant. La conséquence serait alors la guerre. Ici, on est tout à fait d'accord que l'Autriche profite du moment favorable, même avec le danger de complications ultérieures... Par suite, on est d'avis qu'il s'agit pour l'Autriche de l'heure du Destin, et, pour cette raison, on a répondu sans hésitation à la demande de Vienne que l'on était d'accord avec toute action à laquelle on se déciderait là-bas, même au risque d'une guerre avec la Russie.

L'origine, la date et la précision de ce télégramme en font, à coup sûr, un document d'une importance capitale. Il suffit pour établir la responsabilité du gouvernement de Berlin, sa préméditation hypocritement dissimulée sous des précautions extérieures, son approbation de l'ultimatum austro-hongrois qu'il savait incompatible avec la dignité et l'indépendance de la Serbie, sa crainte de perdre l'occasion d'une guerre froidement voulue, sa pression sur le Cabinet de Vienne pour hâter ce que le comte Szœgeny appelait, par ailleurs, « le fait accompli ».

La délégation allemande a répondu que « les soi-disant révélations de Kurt Eisner

n'ont rien ajouté de nouveau, dans la mesure où elles ne contiennent rien d'erroné », mais, sauf deux prétendues erreurs de détail, elle s'est prudemment gardée de discuter un document dont les événements ont, en se déroulant, confirmé, de jour en jour, l'accablante exactitude, et que Kurt Eisner a, pour l'avoir publié, payé de sa vie.

En déclarant la guerre à la France, l'Allemagne, le 3 août, s'est interdit le jeu qu'elle avait si habilement joué quarante-quatre ans auparavant.

La France est innocente de toute agression

En 1870, elle réussit, par l'altération frauduleuse d'une dépêche, à donner à la France, au moins dans les apparences, le rôle d'agresseur. Le 3 août 1914, elle a assumé devant le monde et devant l'histoire la responsabilité de l'agression. Innocente de la déclaration de guerre, la France n'a aucun reproche à se faire dans les événements qui ont déchaîné le sanglant conflit. Son gouvernement, sa diplomatie et son commandement ont poussé jusqu'aux limites extrêmes la prudence et la patience. La France, qui avait conseillé à la Serbie toutes les concessions compatibles avec la souveraineté d'un Etat indépendant, ne s'est refusée à aucune tentative de conciliation ou de médiation. Elle a déjoué tous les pièges de l'Allemagne. Interrogé par M. de Schœn sur l'attitude que prendrait la France en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, M. Viviani ne faisait pas une réponse « non satisfaisante et ambiguë », comme l'a qualifiée M. de Bethmann-Hollweg ; il faisait la réponse modérée et digne que la France s'inspirerait de ses intérêts. Le retrait des troupes françaises à 10 kilomètres de la frontière allemande, ordonné par le gouvernement, attestait aux yeux du monde les intentions pacifiques de notre pays ; il rendait en même temps impossibles les incidents dont il n'est pas douteux que l'Allemagne s'apprêtait à tirer parti. Contre tant de clairvoyante sagesse, il n'y avait place que pour un prétexte s'appuyant sur un mensonge. L'Allemagne eut recours aux deux.

Le mensonge allemand de la déclaration de guerre à la France

La déclaration de guerre apportée le 3 août par M. de Schœn disait :

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique en survolant le territoire de ce pays ; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Carlsruhe et de Nuremberg.

Aucun de ces faits n'était prouvé, aucun n'était exact. En démentant ces prétendues « agressions », le chef du gouvernement français précédait les démentis des Allemands eux-mêmes. Le 3 avril 1916, l'autorité municipale de Nuremberg publiait une déclaration décisive :

Le commandant par intérim du 3e Corps d'armée bavarois qui est ici n'a nulle connaissance du fait que, avant ou après la déclaration de guerre, des bombes aient jamais été jetées par des aviateurs ennemis sur les lignes de Nuremberg-Kissingen, de Nuremberg-Ansbach. Toutes les affirmations et les informations des journaux à ce sujet sont manifestement fausses.

Ce démenti, venant des autorités militaires allemandes, a une telle force de démonstration, que la délégation allemande, loin de reprendre à Versailles le prétexte inscrit dans la déclaration de guerre, s'est vue contrainte à son tour d'en reconnaître l'inexactitude :

Il est regrettable, dit-elle, qu'on ait fait dans la déclaration de guerre à la France un usage inconsidéré de quelques informations concernant des attaques d'aviateurs français, qu'on ne prit pas la peine de vérifier.

L'histoire, si sévère qu'elle soit, ne portera pas un jugement plus terrible que cette phrase allemande sur le mensonge allemand qui a servi de prétexte, d'unique prétexte, à la déclaration de guerre faite par l'Allemagne à la France.

Il est vrai que la délégation a tenté indirectement d'atténuer son aveu en imputant à la France, dans une note rejetée aux annexes, le 2 août, « au moins 50 violations de frontière » ; le 3 août, « jusqu'au commencement de l'état de guerre, à 6 heures du soir, encore 16 violations de frontière établies certainement, 4 probables et une possible ».

A l'appui de ces allégations tardives, aucune précision, aucun fait, aucune preuve. Quand la France, en 1914, accusait les soldats ou les avions allemands d'avoir franchi la frontière ou survolé le territoire français, elle citait les lieux où la violation du droit des gens s'était produite. Il suffit d'ouvrir le Livre Jaune pour les y trouver. Le Livre Blanc allemand, lui, est muet, et l'on voit combien les affirmations de la délégation allemande sont imprécises. La France a subi la guerre, elle ne l'a pas voulue. L'Allemagne a voulu la guerre, et quelques résistances que le gouvernement de la République allemande ait faite jusqu'au dernier moment pour éluder la disposition fondamentale de l'article 31 du traité, cet article énonce une vérité décisive et irréfutable, en affirmant que l'agression de l'Allemagne et de ses alliés a imposé la guerre aux gouvernements alliés et associés. Aucun pays ne peut, mieux que la France, se réclamer de cette vérité historique.

Violation de la neutralité du Luxembourg

Il est une autre vérité — et celle-là aussi appartient à l'histoire — qui se dégage de l'article 227, où Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, est mis en accusation « pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités ». L'Allemagne a, de propos délibéré, violé deux

traités internationaux où elle était partie contractante. Garante, aux termes du traité de Londres du 11 mai 1867, de la neutralité du Luxembourg, l'Allemagne expédiait, dès le 2 août au matin, sur ce territoire neutre des troupes et des trains blindés, sous le prétexte de protéger, sans faire acte d'hostilité, les chemins de fer qui étaient sous l'administration allemande. Contre la protestation du ministre d'Etat du grand-duché, le gouvernement de Berlin allègue que des « nouvelles dignes de foi » avaient annoncé la marche des forces françaises vers le Luxembourg. C'était un mensonge. Le même mensonge et la même formule devaient lui servir pour prétendre justifier l'invasion, le 4 août, par les troupes allemandes, du territoire belge, dont la Prusse avait garanti la neutralité par le traité de Londres du 19 avril 1839. Le gouvernement allemand, après avoir vainement tenté d'effrayer ou d'acheter le gouvernement belge, alléguait que des « nouvelles sûres » ne lui laissaient aucun doute sur l'intention de la France d'occuper le territoire belge. Il fallait un prétexte, l'imagination allemande ne se mettait pas en grands frais pour le trouver, mais la préméditation allemande était ancienne, et ce sont encore ici des documents allemands qui le prouvent.

Violation de la neutralité de la Belgique

Dans son rapport de 1913, le colonel de Ludendorff écrivait, au nom de l'état-major de Berlin :

> Dans la prochaine guerre européenne, il faudra aussi que les petits Etats soient contraints à nous suivre ou soient domptés. Dans certaines conditions, leurs armées et leurs places fortes peuvent être rapidement vaincues ou neutralisées, ce qui pourrait être vraisemblablement le cas pour la Belgique et la Hollande, afin d'interdire à notre ennemi de l'Ouest un territoire qui pourrait lui servir de base d'opération dans notre flanc.

Après avoir parlé de la neutralité assurée de la Suisse et de la sécurité que l'Allemagne pouvait avoir dans le Sud, le rapport ajoutait :

> On ne peut considérer de même la situation vis-à-vis des petits Etats de notre frontière Nord-Ouest. Là, ce sera pour nous une question vitale, et le but vers lequel il faut tendre, c'est de prendre l'offensive avec une grande supériorité dès les premiers jours. Pour cela, il faut concentrer une grande armée, suivie de fortes formations de landwehr, qui détermineront les armées des petits Etats à nous suivre, ou tout au moins à rester inactives sur le théâtre de la guerre, et qui les écraseraient en cas de résistance armée...

L'exécution du plan d'invasion de la Belgique était, en août 1914, poursuivie par l'état-major prussien, comme il résulte d'un rapport de la légation bavaroise à Berlin, publié par Kurt Eisner :

> L'Allemagne ne peut pas respecter la neutralité de la Belgique. Le chef de l'état-major général a déclaré que même la neutralité de l'Angleterre serait un prix trop élevé du respect de la neutralité belge, car une guerre offensive contre la France n'est possible que sur la ligne de la Belgique.

A ces documents s'ajoutent les trop célèbres aveux, devant le Reichstag, du chancelier de l'Empire, l'homme au « chiffon de papier » :

> Messieurs, nous avons été dans la nécessité de nous défendre, et nécessité ne connaît pas de loi. Nos troupes ont occupé le Luxembourg, et peut-être déjà foulé le territoire belge. Messieurs, cela est contraire aux prescriptions du droit international... Nous avons été contraints de passer outre aux protestations justifiées de la Belgique et du Luxembourg. Cette injustice — je le dis ouvertement, — nous la réparerons aussitôt que notre objectif militaire sera atteint. Quand on est engagé comme nous le sommes, et qu'on lutte pour un bien primordial, on ne doit songer qu'à se dégager comme on peut.

Ces aveux jugent la question. Après la découverte, à Bruxelles, de certains documents relatifs à des négociations entre l'Angleterre et la Belgique, le gouvernement allemand, qui en dénaturait sciemment l'esprit, avait essayé d'y trouver la justification du crime qu'il avait commis contre sa parole et contre le droit des gens. Mais la délégation allemande lui a enlevé cette ressource :

> En ce qui concerne la violation de la neutralité belge et luxembourgeoise, les soussignés adoptent complètement le point de vue auquel s'est placé le chancelier de l'empire allemand, le 4 août 1914, aux applaudissements du Reichstag, en déclarant qu'il s'agissait « d'une injustice à réparer ». Ils déplorent que cette façon de voir ait été abandonnée passagèrement pendant la guerre et que l'on ait essayé une justification après coup de l'invasion allemande.

On connaîtrait mal l'Allemagne, à laquelle la Prusse a transmis ses procédés et ses traditions, si l'on n'était pas sûr que, victorieuse, elle aurait repris et accentué cette justification. Frédéric II commençait « par prendre », et, quand ses troupes avaient exécuté ses ordres, il s'en remettait aux savants du soin de démontrer son bon droit. Les savants allemands n'ont pas manqué au successeur de Frédéric II.

> *Il n'est pas vrai*, disait le manifeste des 93 intellectuels, que nous ayons violé criminellement la neutralité de la Belgique. Nous avons la preuve irrécusable que la France et l'Angleterre, sûres de la connivence de la Belgique, étaient résolues à violer elles-mêmes cette neutralité. De la part de notre patrie, c'eût été commettre un suicide que de ne pas prendre les devants.

La délégation allemande, composée, au dire du comte Brockdorff-Rantzau, d'hommes indépendants, a démenti cette audacieuse affirmation en acceptant sans protestation l'article 232 du traité qui met à la charge de l'Allemagne, tenue aux restaurations et aux restitutions intégrales, les frais de guerre injuste que son agression a imposés à la Belgique.

Crimes contre les lois et les coutumes de la guerre

Responsable d'un conflit qu'elle a déchaîné sciemment et coupable de la violation préméditée de la Belgique, l'Allemagne a commis, dans la conduite des opérations militaires, des

crimes voulus et continus contre les lois et les coutumes de la guerre.

Il n'est pas vrai, disait encore le manifeste des intellectuels, que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline, ni cruautés...

La délégation allemande n'a pas osé prendre à son compte une dénégation sur la vérité de laquelle le monde entier est aujourd'hui fixé. Elle a même fait des aveux. Le comte Brockdorff-Rantzau disait le 7 mai, à Versailles :

Dans tous les pays ennemis, l'opinion publique retentit des crimes que l'Allemagne aurait commis au cours de la guerre. Sur ce point aussi, nous sommes prêts à confesser les injustices que nous avons commises. Nous ne sommes pas venus ici pour atténuer la responsabilité des hommes qui ont conduit la guerre au point de vue politique et économique et pour nier les crimes commis contre le droit des gens...

Il y aurait dans cet aveu une fierté indéniable si le premier plénipotentiaire allemand n'avait pas tout de suite tenté d'en détruire l'effet en imputant aux adversaires de l'Allemagne des faits et des fautes semblables à ceux dont il acceptait la responsabilité pour les armées de son pays. Cette position est peut-être habile ; elle est, en fait et en droit, inacceptable. Aucune comparaison n'est possible, et moins encore aucune compensation, entre des actes isolés, individuels, accidentels, et la conduite systématiquement barbare de la guerre. Or, les Allemands ont érigé la cruauté en système. Fidèles aux doctrines de Clausewitz, de von Hartmann, de von Bernhardi, de von Hæseler, ils opposent au droit des gens l'emploi illimité de la force brutale. M. Erzberger a proclamé que « la guerre, instrument dur et rude, doit être aussi impitoyable que possible ». Et l'on sait si les armées allemandes se sont refusées à la pitié !

La Conférence de la paix a dressé sous 32 chefs le sommaire des crimes contre les lois et coutumes de la guerre et contre les lois de l'humanité qui sont imputables à l'Allemagne et à ses alliés :

1° Meurtres et massacres, terrorisme systématique ;
2° Mise à mort d'otages ;
3° Tortures infligées aux civils ;
4° Famine imposée aux civils ;
5° Viols ;
6° Détournements de jeunes filles et de femmes pour les contraindre à la prostitution ;
7° Déportations de civils ;
8° Internements de civils dans des conditions sauvages ;
9° Travail forcé des civils obligés de participer à des travaux en relation avec les opérations militaires ;
10° Usurpation des droits souverains de l'Etat pendant l'occupation militaire ;
11° Enrôlements obligatoires de soldats pris parmi les habitants des pays occupés ;
12° Tentatives faites pour dénationaliser les habitants des territoires occupés ;
13° Pillages ;
14° Confiscations de propriétés ;
15° Contributions et réquisitions illégales ou exorbitantes ;
16° Dépréciation du système monétaire et émission de fausse monnaie ;
17° Impositions de pénalités collectives ;
18° Dévastations et destructions sans raison de la propriété ;
19° Bombardements intentionnels de places sans défense ;
20° Destruction sans raison de monuments et bâtiments religieux, de bienfaisance, d'éducation et historiques ;
21° Destruction de navires marchands et de navires à passagers sans avertissement et sans précaution pour la sécurité des équipages et des passagers ;
22° Destruction de bateaux de pêche et de convois de ravitaillement ;
23° Bombardements intentionnels d'hôpitaux ;
24° Attaques et destruction de navires-hôpitaux ;
25° Infractions aux règlements de la Croix de Genève ;
26° Usage de gaz délétères et asphyxiants ;
27° Usage de balles explosibles ou expansives et autres armes inhumaines ;
28° Ordre de ne point faire de quartier ;
29° Mauvais traitements infligés aux blessés et aux prisonniers de guerre ;
30° Emploi de prisonniers de guerre à des travaux non autorisés ;
31° Emploi abusif du drapeau blanc ;
32° Empoisonnement des puits.

Cette énumération, si longue et si précise qu'elle soit, n'est pas limitative, et il ne serait malheureusement pas impossible d'ajouter des infractions nouvelles à la terrible liste des crimes commis par les Allemands. Cette liste, qui s'appuie sur des faits innombrables, ne justifie que trop le jugement porté dans la lettre du 16 juin 1919, par les puissances alliées et associées, sur « la manière sauvage et inhumaine » dont l'Allemagne a conduit la guerre. Les puissances alliées et associées ont eu raison de dire que « la conduite de l'Allemagne est à peu près sans exemple dans l'histoire de l'humanité ».

Les enlèvements de femmes et jeunes filles
Protestation de Mgr Charost

Si la France n'a pas subi toutes les violations du droit accidentelles ou systématiques que contient le sommaire dressé par la Conférence, elle a peut-être connu celles qui heurtent le plus violemment les principes du droit des gens et les sentiments les plus sacrés de l'humanité. Sans qu'on puisse les examiner une à une, il est impossible de ne pas rappeler l'enlèvement en masse, au mois d'avril 1916, et la dispersion de 25 000 femmes, jeunes filles ou hommes de Lille, de Roubaix et de Tourcoing.

Ce crime commis contre des civils inoffensifs dépasse en horreur, par sa conception générale et par les détails de son exécution, tous les for-

faits dont on peut incriminer la barbarie allemande. Et l'Allemagne avait signé à La Haye, en 1907, des conventions qui plaçaient les habitants des pays ennemis occupés par un belligérant sous la sauvegarde « des usages établis entre les nations civilisées, des droits de l'humanité et des exigences de la conscience publique ». Elle avait aussi promis de respecter « l'honneur et les droits de la famille ». Les documents publiés démontrent avec quel raffinement dans la cruauté elle a violé ces conventions et renié ces promesses. Le maire de Lille, M. Delesalle, et l'évêque, Mgr Charost, élevèrent une courageuse protestation. Mgr Charost disait avec force :

Disloquer la famille en arrachant des adolescents, des jeunes filles à leur foyer, ce n'est plus la guerre, c'est pour nous la torture, et la pire des tortures, la torture morale indéfinie. L'infraction au droit familial se doublerait d'une infraction aux exigences les plus délicates de la moralité. Celle-ci est exposée à des dangers dont la vue seule révolte tout homme honnête du fait de la promiscuité qui accompagne fatalement des enlèvements en masse, mêlant les sexes ou, tout au moins, des personnes de valeur morale très inégale. Des jeunes filles, d'une vie irréprochable, n'ayant commis d'autre délit que celui d'aller chercher du pain ou quelques pommes de terre pour nourrir une nombreuse famille, ayant au surplus purgé la peine légère que leur avait value cette contravention, ont été enlevées. Leurs mères, qui avaient veillé de si près sur elles et qui n'avaient que cette unique joie de les garder près d'elles dans l'absence du père et des grands fils, partis ou tués à la guerre, sont seules maintenant. Elles portent ici et là leur désespoir et leur angoisse. Je dis ce que j'ai vu et entendu...

Cette protestation laissa insensible la kommandantur.

Nos collègues MM. Delory et Ragheboom nous ont dit, dans la séance du 22 octobre 1918, au milieu de notre émotion unanime, la brutalité d'exécution qui aggrava une mesure déjà trop odieuse.

M. Delory, dont son collègue du Nord partageait les sentiments, concluait en protestant contre une paix sans réparations.

Il est impossible, disait-il, de passer l'éponge sur de pareils actes. Ne pas réclamer une paix de justice serait un crime contre la France, un crime contre l'humanité.

Ces paroles exprimaient le sentiment national. L'Allemagne a froidement tenté d'assassiner la France, de détruire son industrie, sa terre, sa race. M. Paul Deschanel a dit : « L'oubli serait une trahison et un suprême péril. »

La Chambre entière a applaudi ce langage. Mais il ne suffit pas de ne pas oublier, il faut que les coupables expient leurs crimes. La délégation allemande elle-même a reconnu la nécessité de « donner satisfaction aux revendications légitimes de la conscience morale là où une injustice a réellement été commise ».

Il sera impossible, hélas ! de réparer toutes les injustices dont la conscience morale a souffert. Mais la justice, pour être efficace, ne saurait se contenter d'une flétrissure à la fois solennelle et dérisoire.

Les sanctions

Il n'y a de sécurité dans aucun pays, disait, le 14 novembre 1917, M. Lloyd George, si le châtiment n'est pas une certitude. Il n'existe aucune protection pour la vie, pour les biens, pour l'argent, dans un Etat où le criminel est plus puissant que le droit.

Le droit international ne fait pas exception, et tant qu'on ne lui aura pas donné satisfaction, la paix du monde restera toujours à la merci de toute nation à qui ses professeurs n'auront cessé d'apprendre à croire qu'aucun crime n'est répréhensible aussi longtemps qu'il a pour objet l'agrandissement et l'enrichissement du pays auquel ces professeurs doivent leur allégeance. Dans l'histoire du monde, il y a eu souvent des Etats criminels. Nous avons en ce moment affaire à un de ces Etats. Il y aura toujours des Etats criminels jusqu'au moment où les fruits à recueillir d'un crime international seront trop précaires pour y être profitables, et où le châtiment d'un crime international sera trop sûr pour que ce crime ait de l'attrait.

La mise en accusation de Guillaume II

Les articles 227 à 231 du traité ont traduit en actes la déclaration du premier ministre de la Grande-Bretagne. L'article 227 met en accusation publique devant un tribunal spécial composé de cinq juges nommés par les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon, Guillaume II de Hohenzollern, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités. Cette poursuite, où l'accusé devra trouver des garanties de défense qu'il a, pendant la guerre, refusées à des milliers de victimes, ouvre à la morale internationale une voie nouvelle. Quelques protestations qu'elle soulève en Allemagne, et malgré les difficultés qu'elle présente, il faut qu'elle ait lieu. Elle procède non d'un sentiment de vengeance, mais d'un droit de justice. L'autorité morale et les forces efficaces du traité seraient dangereusement atteintes si les puissances alliées et associées ne faisaient pas tous leurs efforts pour assurer l'exécution de cette disposition. Elles en ont mesuré la gravité et elles en ont pesé les conséquences.

Au nom de la justice et pour décourager ceux qui pourraient être tentés de suivre un criminel exemple, elles ont déclaré « essentiel le châtiment de ceux qui sont responsables des calamités dont souffre le genre humain ».

Il eût mieux valu ne rien dire si l'on devait un jour se résigner à ne rien faire. La conscience publique a pris acte de l'engagement solennel des alliés. Ils lui ont promis des juges, Il faut que les coupables soient jugés.

Parmi les responsabilités encourues, aucune n'est plus grave, aucune n'est plus haute, que celle de l'empereur d'Allemagne. Il aurait pu, juridiquement, être poursuivi pour avoir contrevenu aux lois et coutumes de la guerre. Chef suprême des armées de terre et de mer, le seigneur de la guerre a non seulement connu, mais il a toléré et encouragé les forfaits que ses troupes ont commis sur terre et sur mer.

L'Histoire lui demandera compte de cette responsabilité. Elle jugera aussi la part qu'il a prise à la déclaration de guerre. Sur ces deux points, le traité de Versailles l'exempte de toute poursuite. Il n'a retenu que la violation des traités dont l'autorité sacrée intéresse la morale internationale et la sécurité des peuples.

L'invasion de la Belgique, en particulier, a été un acte prémédité que l'empereur Guillaume II préparait, depuis 1913, avec ses généraux. Il faut qu'il en rende compte. Puisqu'il n'a pas le courage que lui a conseillé son ancien chef d'état-major, le général von Falkenhayn, de se présenter librement et la tête haute devant ses juges, les gouvernements alliés et associés auront le devoir de requérir son extradition.

En le livrant au tribunal international qui doit le juger, le gouvernement des Pays-Bas donnera une suite logique à la signature que le gouvernement allemand a apposée au bas du traité.

Punition des autres coupables

Quant aux personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre, l'article 228 en défère la poursuite aux tribunaux militaires. L'Allemagne a promis de les livrer. Ici l'extradition, au sens juridique du mot, n'est pas nécessaire. L'exécution du traité ne dépend que de l'Allemagne et de la volonté supérieure des puissances alliées et associées. La pitié serait une abdication si elle s'appliquait au « plus grand crime contre l'humanité et la liberté des peuples qu'ait jamais commis sciemment une nation se prétendant civilisée ». Le président du Conseil français a promis de ne pas se laisser apitoyer.

M. Lloyd George a prononcé, en déposant le traité sur le bureau de la Chambre des Communes et aussi au moment de sa discussion, des paroles qui ne l'engagent pas moins. On peut compter sur la fermeté du président Wilson. Ainsi les articles 227 à 231 recevront leur exécution intégrale.

La liste des coupables réclamés sera remise à l'Allemagne dans le mois qui suivra la mise en vigueur du traité. La France saura gré à son gouvernement de n'oublier aucun des chefs responsables qui ont violé sur son sol envahi et ravagé les conventions de La Haye, les lois de la guerre et les droits sacrés de l'humanité.

(La fin prochainement.)

LES HOMMES ET LES IDÉES
dans le théâtre de M. François de Curel

A l'occasion de l'élection de M. François de Curel à l'Académie française, le R. P. LUCIEN DELILLE a donné dans les *Etudes* (1) une revue abondante et systématisée de l'œuvre du dramatiste messin. L'immortalité où vient d'entrer M. de Curel (2) vaudra sans doute à son œuvre un regain de faveur.

Théâtre plutôt moral, non sans « défaillances »

Sous réserve de quelques défaillances de détail, ce théâtre illustre, sans les offenser, certains principes fondamentaux de la morale. M. de Curel s'adresse « moins au grand public qu'à une élite », et le P. Delille en note plusieurs raisons évidentes : le carctère des personnages et des situations que la trame fait revivre, « le plus souvent êtres d'exception » et situations rares ; l'extrême complexité du tempérament littéraire de l'écrivain, où se retrouve quelque chose du sentimentalisme capricieux de Racine, de la passion farouche des héros cornéliens, du fatalisme implacable du théâtre antique et même de la sublime bizarrerie du très moderne Ibsen; enfin, la transcendance même de l'œuvre, « qui est une école de pensée, oblige à réfléchir » ; M. F. de Curel ne veut pas prostituer son talent jusqu'à se donner pour « un amuseur public, un maître de morale facile, un fournisseur de pièces à scandale pour les petits théâtres du boulevard, et parfois les grands ».

Remarquons toutefois que, dans une note d'ensemble très brève, M. l'abbé BETHLÉEM semble juger M. de Curel avec un peu plus de sévérité (3) :

« Ses romans touffus et diffus — *l'Eté des fruits secs* (descriptions, idylle banale, théories favorables au divorce) ; *le Sauvetage d'un grand-duc* (très libre) — sont un peu délaissés.

» Ses pièces — *l'Envers d'une Sainte, les Fossiles, l'Invitée, la Nouvelle Idole* — renferment des scènes magnifiques, des idées salutaires et des développements inconvenants. »

---

(1) *Les Hommes et les Idées dans le théâtre de M. François de Curel*, 5 déc. 1918 (pp. 513-530), 20 déc. 1918 (pp. 697-722), 5 janv. 1919 (pp. 65-80).

(2) Cf. *D. C.*, 1919, pp. 474-483 et 532-540 : Réception de M. de Curel à l'Académie française (discours de M. DE CUREL, et Réponse de M. EMILE BOUTROUX).

(3) Abbé LOUIS BETHLÉEM, *Romans à lire et Romans à proscrire* (Lille, 1914), p. 174.

Consignons également l'appréciation de la revue de M. Bethléem, à propos d'une pièce de M. de Curel :

« La *Danse devant le miroir*, pièce en trois actes, de M. François de Curel. — Marivaudage excessif et tragique ; expose la crise qui naît fatalement de la parade à laquelle se livrent deux amants décidés à s'admirer l'un et l'autre. Langage fort tendu ; scènes et péripéties scabreuses. Les deux héros sont des pervertis intellectuels, chez lesquels le soupçon et la recherche d'un héroïsme maladif ont tué l'amour : spectacle peu intéressant pour le grand public. » (MARCEL LEBON, *Romans-Revue*, 1914, p. 142.)

C'est par les problèmes qu'il aborde que le théâtre de M. F. de Curel mérite de retenir surtout l'attention. En une série d'une dizaine de drames qui s'échelonnent entre 1892 et 1906, l'auteur a soulevé, sans oser toujours la résoudre, la triple question, unique par le fond, morale, sociale et religieuse. Pour entrer dans l'esprit de cette œuvre, le P. Delille la répartit en trois cycles corrélatifs : la famille, la société et la religion, et sur chacune des pièces, à la suite d'une analyse, étendue parfois, vivante toujours, il donne une appréciation impartiale, et formule à l'occasion certaines réserves, toujours empreintes d'aménité. Ne retenons que l'ossature de ce très consciencieux travail, les conclusions propres à diriger le choix des lecteurs.

La question morale : la famille

La question morale gravite autour de ce noyau social qu'est la *Famille*. Quatre pièces sont consacrées aux problèmes où se jouent ses intérêts et chacune correspond comme naturellement à chacun des quatre stades qui composent l'évolution chronologique de toute famille.

L'Enfance : l'éducation (*l'Invitée :* 1893). « Un père, parce qu'il est mauvais époux, reste l'âme vide en face d'un foyer désert : une mère, parce qu'elle consent enfin à redevenir mère » après avoir renié par dépit le plus sacré des devoirs », « retrouve la richesse d'âme ». Un mot résume la thèse : « la vie se venge de ceux qui prétendent en ignorer les lois... », et la mère égarée « sait ce qu'il en coûte de supprimer en soi-même les sentiments que Dieu y a mis ».

L'Adolescence : vers le mariage (*l'Envers d'une sainte :* 1892). Cette pièce, de portée religieuse par l'ensemble de l'action, touche en passant l'un des problèmes moraux les plus controversés aujourd'hui, la préparation au mariage. « Une jeune fille honnête et croyante est-elle en droit d'exiger de celui qui lui offre sa main un passé sans tache comme le sien... la virginité d'âme et l'intégrité des sens ? » Félicitons M. de Curel d'avoir pris parti « pour la thèse austère », mais on regrettera « qu'elle soit soutenue par un personnage qui, à ce moment, remplit un rôle odieux ».

L'Age mûr : l'état de mariage (*l'Amour brode :* 1893). Cette pièce, où se heurtent des âmes tourmentées et d'une « psychologie infiniment délicate et nuancée », nous donne cette leçon : « à la base de l'union conjugale, il faut mettre l'oubli de soi, le désir de vivre pour l'autre... Se rechercher soi-même, c'est se condamner à vivre séparé ».

La Vieillesse : la perpétuité de la famille (*les Fossiles :* 1892). Ici « le drame qui se joue, c'est la perpétuité d'un nom menacé de s'éteindre ; le problème débattu, c'est la place de la noblesse dans notre histoire et dans notre état social d'aujourd'hui ». Drame puissant, étrange, déconcertant, choquant ; il est une illustration tragique de cette vérité que « c'est par leurs passions mauvaises que les individus et les familles forgent le principe de leurs maux ». Ajoutons que la démonstration morale est incomplète : « Ce qui importe, c'est moins la perpétuité, que l'honneur de la race. » Or, ici tout est sacrifié à l'ambition de se survivre et l'on se croit quitte de léguer un grand nom à un fils de fornication. « Je veux un héritier de ma race, et je l'ai... Oui, n'importe comment, je l'ai... Laissons de côté la femme que vous êtes... Il y a la mère ! » Il faut avouer que la morale de M. de Curel est, en l'occurrence, fort peu austère, et nous regrettons pour le drame, qui s'en trouve éclaboussé, cette déviation de son talent.

La question sociale

En trois pièces, M. F. de Curel s'est attaché à mettre en scène les problèmes fondamentaux de l'ordre économique et social.

Le Repas du Lion (1897) agite les idées et doctrines qui se rapportent aux relations entre le capital et le travail. A l'idéal matérialiste d'une philanthropie de ploutocrate capricieux, l'auteur oppose la conception idéaliste de la charité chrétienne : « Et alors, je me dis qu'on peut faire mieux que de nourrir les peuples : on peut en être le parfum, la fleur, l'âme !... Quand (les hommes) seraient tous riches et repus, à quoi bon, s'ils constituent un troupeau morne, dont ne s'élèverait pas un chant, dont ne se dégagerait pas une joie ? »

Coup d'aile (1906) nous offre le type assez inattendu, inédit chez nous, créé seulement par Tolstoï et Maxime Gorki, de l'anarchiste sympathique — ne pas confondre avec Bonnot ou Lénine. L'avortement de ses ambitions l'a mis en état de révolte contre les lois de son pays, mais il conserve une tendresse de cœur pour sa fille et la prétention d'aimer le drapeau, non plus comme le symbole du patriotisme, mais comme l'emblème de la gloire. Bizarre.

Le P. Delille pense que si M. de Curel n'avait composé que des *Fille sauvage* (1902), il ne serait peut-être pas aujourd'hui de l'Académie. Cette pièce est moins un drame d'idées qu'un pot-pourri d'idées : mais plusieurs de ces idées sont capitales. « Que vaut la nature humaine ? Est-elle bonne originellement ? Si elle a besoin d'être réformée, que peut, à cet égard, la religion, que peut l'éducation sans Dieu ? » Mené à travers bien des heurts et des inégalités, le drame aboutit à cette conclusion qui rachète tout, qu'une morale sans Dieu et sans récompense éternelle s'est montrée impuissante à satisfaire les instincts et les besoins profonds de la nature humaine... Une Société sans Dieu retournerait vite à la sauvagerie. Nous retrouvons ici, présentée sous des traits plus sympathiques encore, la grande leçon de charité de *Coup d'aile :* « L'apôtre est, avant tout, un homme de charité ; sans la charité, on ne fait pas de vrai bien aux hommes. »

La question religieuse

Nous reproduisons intégralement cette dernière partie de l'article des *Etudes :*

« L'Envers d'une Sainte »

L'Envers d'une Sainte pose à nouveau ce problème qui, depuis le *Tartufe* de Molière, a soulevé tant de polémiques : le faux dévot est-il un caractère fait pour le théâtre ? Ce n'est pas que M. de Curel ait pris la peinture de ce caractère comme le sujet de sa pièce. Il a voulu plutôt représenter la ténacité de la passion qui survit au travail pacificateur d'une longue vie religieuse. Mais celle qui incarne cette passion tenace proteste sans cesse de sa sollicitude pour les intérêts de Dieu, et elle se conduit en scélérate.

Julie Renaudin a jadis aimé passionnément Henri Laval. Celui-ci, après un séjour à Paris, revenait marié. L'évincée a juré haine à sa rivale. Un jour qu'elles passaient ensemble sur une planche un ravin, Julie, qui se trouvait par derrière, simulant un faux pas, a précipité Jeanne; Jeanne ne perd pas la vie, mais, cruellement blessée, elle met difficilement au monde une fille qui est appelée Christine. Elle ne s'y est d'ailleurs pas trompée. Relevée, elle a tendu la main à Julie pour lui dire son pardon. Julie a senti qu'elle n'avait plus rien à faire dans le monde et elle est entrée au couvent pour mettre la barrière du cloître entre son cœur et son ancien amour.

Voici qu'au bout de dix-huit ans elle apprend que Henri est mort. Elle peut donc rentrer dans sa famille sans être troublée par une vision trop chère. Et puis une curiosité lui tenaille le cœur : Henri l'avait-il oubliée ? A-t-il quelquefois parlé d'elle au cours de son mariage ? A-t-il parlé d'elle pendant sa dernière maladie ?

Mais, à peine rentrée, la vue des lieux, le deuil et les récits de sa rivale ravivent sa passion et sa haine. A tout prix, il lui faut se venger. Elle atteindra Julie, en empêchant le mariage de sa fille Christine avec Georges Pierrard, en jetant dans l'âme de la mère la crainte que sa fille ne veuille aller s'enfermer, et sans vocation elle aussi, au couvent, et elle colore ses mauvais desseins des motifs les plus pieux.

Elle tient en main une lettre où l'on met en doute la régularité de la conduite de Georges. « Ma chère enfant, dit-elle à Christine, cette lettre est un bien précieux enseignement, quoique douloureux. Aussi j'irai jusqu'au bout. Vous allez entendre de bien vilaines choses, qui vous montreront à quel point est méprisable notre espèce, dès qu'elle s'éloigne de Dieu. » Et à Georges affolé par l'annonce d'une rupture : « Christine ne veut pas d'une union qui mettrait son âme en danger. Quels que soient ses regrets, elle ne balancera jamais en présence d'un devoir. » Comment elle-même n'approuverait-elle pas les scrupules de Christine? « Mon enfant, se plaît-elle à répéter à la jeune fille trompée, ils sont clairs pour nous qui avons la foi. » Quant à la vocation prétendue de Christine, dit-elle avec componction à la mère, « c'est une affaire entre Christine et Dieu ».

Le faux dévot n'est pas un caractère à mettre au théâtre

Maximes littéralement justes. Julie les profane en les faisant servir à l'assouvissement de sa jalousie. Et cette profanation a quelque chose de pénible pour le spectateur doué de délicatesse d'âme. Le théâtre, tel que nos mœurs l'ont fait, ne doit manier les sentiments religieux qu'avec réserve. Ce n'est pas une chaire d'église, ce n'est pas un lieu sacré où l'appareil, les circonstances extérieures elles-mêmes disposent l'auditoire à sympathiser avec la vérité. Et ici, à un public mêlé dans lequel les incroyants ou les demi-croyants risquent fort d'être en grande majorité, on présente un personnage qui se réclame de la religion et qui détourne la religion à ses fins perverses. Qui ne voit que ce jeu devant de tels spectateurs est de nature à rendre odieuse la religion, odieux ceux qui la pratiquent ? Sont-ils en mesure de faire les distinctions nécessaires ? Sont-ils disposés à les faire ? Ne sont-ils pas plutôt portés, par certains calculs et intérêts immédiats, à englober dans leur répulsion à l'égard de l'hypocrisie et des hypocrites la religion et les croyants ? Estimerait-on conforme à l'équité de représenter devant des anarchistes l'abus ou le mauvais usage de l'autorité ou des saines maximes d'autorité, sauf à tenter de corriger l'impression à un moment donné ? La passion ne tend-elle pas à prendre ce qui lui est favorable dans ce qui lui est présenté, et à négliger le reste ?

Mais, dira M. de Curel, l'hypocrisie n'est qu'un trait secondaire du personnage de Julie. J'ai voulu peindre avant tout la persistance de la passion. Quand l'âme a été possédée par un sentiment violent, on peut s'en distraire ou l'endormir, on peut le recouvrir d'une couche de sentiments nouveaux. Tout cela est factice. Rien n'est mort, tout est prêt à se réveiller. Au premier choc, le vernis éclate, la passion surgit plus impérieuse que jamais. Julie mettra naturellement au service de sa passion réveillée des maximes ou des formules prises au milieu où elle a vécu longuement.

Soit, répondrons-nous,. le personnage n'est pas faux ; il peut se rencontrer. Mais il reste d'une influence malsaine, et pour tous inutilement odieux. Car on peut en supposer un autre, naturel aussi, plus vraisemblable même, d'une moralité bienfaisante. Julie est rentrée à la maison, au moins pour un temps, soit afin de soigner sa mère malade, soit afin d'aider sa mère dans le besoin. Tous les méfaits que la pièce de M. de Curel réalise sont conservés, interviennent à l'état de suggestions troublantes, de tentations perfides. Les événe-

ments eux-mêmes se chargent d'aider à la vengeance de Julie. La lettre qui dénonce Georges est écrite comme elle l'est dans le drame actuel, par une amie trop zélée. Julie n'aurait qu'à dire un mot, et sa jalousie serait satisfaite. Ce mot qu'en elle tous les instincts mauvais la poussent à dire, elle ne le prononce pas. Elle rentre au couvent, non qu'elle ne sait plus faire usage de sa volonté, comme elle dit dans la pièce, non que la responsabilité l'affole ; mais elle veut s'épargner à l'avenir de pareilles luttes. Devant le public elle garderait l'*Envers* de la sainteté, à savoir les combats intimes et les suggestions inavouées : les profanes s'imaginent facilement que la sainteté est dans l'absence de lutte, dans la pacification accomplie de toutes les passions. Mais Julie aurait en même temps toute la réalité de la sainteté par son héroïsme triomphant et sa prudente défiance d'elle-même.

La discipline religieuse et la formation des âmes

Dénouement cornélien, sans doute, mais plus près de la vérité que celui imaginé par l'auteur. Il aurait permis à celui-ci de peindre sous des traits plus exacts ce que produit la discipline religieuse, ce qu'elle vaut pour la formation des âmes. De tout temps, la vie religieuse s'est révélée comme une école d'idéal, d'équilibre moral et de courage. A côté d'ombres qu'explique trop facilement notre humaine nature, ses annales présentent un ensemble magnifique où cette même nature se montre élevée et agrandie. Au lieu de cela, l'exemple de Julie, et surtout ce qu'elle raconte de ses compagnes, nous peint, derrière les murs mystérieux du couvent, une vie sage, régulière, qui tend plutôt à mettre les âmes à l'abri des luttes qu'à les façonner pour les luttes inévitables, même dans le cloître, qui leur donne le vernis plutôt que la solidité de la vertu, qui les nourrit de petites observances plus propres à occuper les âmes qu'à les fortifier. Au milieu de pratiques qui égalisent les caractères, tout ce qui atteste la personnalité devient suspect. La charité a cette même allure disciplinée et correcte, mais sans flamme. Celles qui vivent là, loin du monde, sont bonnes, mais d'une bonté grise et compassée. Elles disent aimer plutôt qu'elles n'aiment, si habituées à renvoyer aux consolations et aux compensations du ciel qu'elles en oublient quelque peu les besoins du cœur en ce monde. A défaut d'héroïsme et de dévouement profond, elles se complaisent en des inventions ingénieuses et candides, charmantes et puériles, pour accorder les sévérités de la règle et les devoirs de la charité.

De son séjour de dix-huit ans au couvent, Julie ne raconte avec quelque détail qu'un fait. Il s'agit d'une jeune Sœur malade.

A peine vingt-trois ans... une figure avec de grands yeux résignés !... Elle s'en allait de la poitrine, et jamais un murmure... Ses parents habitaient la ville et la voyaient baisser de jour en jour. Sa mère disait : « Si seulement elle pouvait s'éteindre au milieu de nous !... Si on me la rendait pour les derniers jours !... Et, qui sait? Dans cette infirmerie, elle étouffe. En bon air, peut-être qu'on la prolongerait ! » On n'aurait pas demandé mieux... mais une Sœur appartient à Dieu tant qu'elle respire, et on aurait été bien reçu de proposer à la malade d'aller finir loin du couvent ! Mais c'était notre enfant gâtée, et sa mère nous faisait peine.

Voilà qu'une petite conspiration s'organise. Nous voulions au moins procurer à notre amie le bonheur de revoir son chez elle, de dire adieu à ses souvenirs d'enfance. Nous expliquons la chose au médecin. Il comprend... et déclare qu'une promenade en voiture est indispensable à la guérison.

La Mère supérieure sourit. Elle regrette que le couvent soit pauvre. Ses ressources ne lui permettent pas de promener les Sœurs en carrosse... Si pourtant Mme la comtesse voulait bien prêter son landau... Vous jugez si la pauvre mère était contente ! « Votre fille n'est pas autorisée à descendre de voiture, à moins d'accident ; la règle s'y oppose... » La mère remerciait, le cœur gros. L'expédition a lieu. Mère et fille sont dans la voiture... Elle a donné ses instructions au cocher, et voilà qu'en arrivant d'un pas de tortue dans la cour du château, une roue se détache, et la voiture verse mollement sur le seuil défendu. Il y a des cas de force majeure. La mère pousse un cri, entraîne sa fille et se réfugie au château.

Innocent enfantillage. Que nous aurions mieux aimé une attitude plus héroïque ! celle que la jeune Sœur, revenue troublée au couvent, retrouve après une nuit de prière : « Ici, nous demeurons au sommet d'une montagne, d'où nous prenons notre élan vers Dieu. J'y resterai jusqu'au bout, les yeux levés vers le ciel. »

Dans l'*Envers d'une Sainte*, la vocation religieuse est représentée comme un coup de désespoir. Ailleurs, c'est un effet de l'exaltation. L'Hélène du *Coup d'aile*, la fille sauvage devenue Marie, songent un instant à se faire religieuses. Leur beau feu tombe, d'ailleurs, bien vite. N'y aurait-il pas des vocations à la fois réfléchies et désintéressées, où l'âme se donne d'un don très gratuit et très sage, d'une flamme très ardente et très consciente d'elle-même ?

Nous ne nous attarderons pas à analyser, dans l'*Envers d'une Sainte*, le personnage de Mme Renaudin, la personne d'œuvres très affairée et très importante, très occupée à organiser ses réunions d'Enfants de Marie ou à préparer le reposoir pour la procession de la Fête-Dieu, et qui ne soupçonne rien au terrible orage qui dévaste le

cœur de sa fille. Caricature anodine qui fait sourire par instants, dont on aurait tort de se fâcher, mais qui ne doit point passer pour le type représentatif de celles qui se dévouent au bien des âmes et au soulagement des corps.

Nous avons hâte d'arriver à une pièce où l'idée religieuse et la puissance salutaire de la foi sont mises en plus saine lumière.

« La Nouvelle Idole » : la Science

Il s'agit de la *Nouvelle Idole*. Aux religions d'autrefois détrônées, a succédé, de nos jours, une religion nouvelle. La science est devenue l'idole à laquelle on donne sa foi, à laquelle on engage sa vie, dont on s'inspire en tous ses actes, à laquelle on sacrifie tout le reste. Le culte de la nouvelle Idole s'incarne ici dans Albert Donnat, et secondairement dans Maurice Cormier.

Albert Donnat est, depuis de longues années, à la recherche du vaccin contre le cancer. Mettant en pratique les méthodes de Pasteur, il est obligé d'inoculer à certains sujets le germe du terrible mal pour obtenir des virus atténués. Il opère ordinairement sur des malades condamnés à périr à brève échéance. Mais le plus souvent la mort trop prompte ne lui permet pas d'observer l'éclosion du germe. Enfin, il a trouvé dans sa clinique une jeune poitrinaire, Antoinette Milat, dont son diagnostic assuré juge le mal irrémédiable. Elle a six mois à vivre ; puis ce sera tout. Il expérimente sur elle en secret. Voici qu'Antoinette Milat vient le voir, inquiète des premiers symptômes d'un mal qui est mystérieux pour elle. C'est le virus qui commence à agir. Mais, en même temps, le docteur la trouve complètement guérie de sa phtisie. Il ne comprend rien à cette guérison imprévue. Affolé, il presse Antoinette de questions. Elle finit par avouer qu'elle a « bu de l'eau de Lourdes, un peu, tous les matins ». La Sainte Vierge l'a guérie. Elle se serait estimée ingrate de ne pas le dire. En annonçant sa guérison, elle croyait faire plaisir au docteur qui a toujours été si bon pour elle. Pourquoi paraît-il si en colère ?

Mais déjà l'opinion publique s'est émue des expérimentations du savant. Les journaux et les collègues jaloux en parlent. Une enquête judiciaire est ouverte. Le docteur confie ses dossiers les plus compromettants à son ami Maurice Cormier. Celui-ci s'occupe d'études et d'expériences d'hypnotisme ; il a même écrit un grand ouvrage sur la *Personnalité sous-consciente*.

La science est impuissante devant les souffrances d'une âme

C'est aussi cet ami qui vient trouver Louise, la femme de Donnat, en sa grande détresse. Jusqu'ici, elle a toujours vécu avec son mari comme une étrangère. Elle a pour le talent d'Albert un culte d'admiration ; elle voudrait de la tendresse. Son mari, qui a conscience de ne pas la rendre heureuse, vient de lui rendre sa parole. Que faire ? Elle ne peut l'abandonner ainsi. Ses anciennes croyances religieuses ne lui fournissent plus de lumière.

J'espérais retrouver au couvent mes impressions d'enfance, très douces. Mais tout m'a paru froid et hostile. Les chapelles ont pour moi quelque chose de funèbre depuis que je ne prie plus.

La consultation est d'autant plus délicate qu'entre eux existe un sentiment qui est autre chose que de la simple amitié. Mais c'est au savant qu'elle s'adresse :

Il n'est question que de vos beaux travaux psychologiques. L'âme n'a pas de secret pour vous. Soyez, avec un désintéressement absolu, le médecin de mon âme. Voyez, je demande beaucoup, non pas à votre science, mais à votre loyauté.

MAURICE. — C'est, au contraire, à la science que vous demandez beaucoup... Infiniment trop !

LOUISE. — Oh ! pas de fausse modestie ! Il est impossible que devant un cas aussi simple que le mien vous restiez à court... Mon mari m'inspire une véritable terreur. Dois-je la surmonter ? Le puis-je ?... Trouverai-je dans le sacrifice même la force dont j'ai besoin ? Au cas où l'effort deviendrait par trop lourd, ai-je, en conscience, le droit de faiblir ?... Si je n'ai pas ce droit, si je suis enchaînée pour toujours à mon devoir, je réclame un remède, un cordial, qui me rende l'énergie.

MAURICE. — Mais quelle étrange prière !... Vous me désolez.

LOUISE. — Etrange !... Pourquoi ?

MAURICE. — Vous demandez à mon pauvre savoir ce qu'il ne peut donner. Je reste stupéfait que vous osiez tant exiger de lui.

LOUISE. — Alors, c'est que je ne saisis pas bien en quoi consistent vos travaux. La psychologie, c'est pourtant l'étude de l'âme ?

MAURICE. — De l'âme, oui... Ou, du moins, des phénomènes que l'on a groupés sous ce nom.

LOUISE. — On proclame que vous êtes un grand novateur sur ce terrain.

MAURICE. — J'espère avoir donné à mes études une direction qui mène à de précieuses découvertes.

LOUISE. — Lesquelles ?

MAURICE. — Mais tout reste à découvrir en psychologie ! On ne sait rien ! Depuis des milliers d'années, on roule les bonnes gens avec des mots creux. L'âme ! Qu'est-ce que cela, l'âme ? L'a-t-on jamais vue, touchée ?

Il s'agit de fonder enfin la science de l'esprit humain sur l'expérimentation, sans laquelle il n'y a pas de science. Lui ne travaille qu'à cela. Et Maurice détaille à Louise la construction et le maniement d'un appareil à enregistrer les variations des battements du pouls selon les émotions

ressenties. Il s'exalte devant la prodigieuse moisson de documents recueillis par les expérimentateurs, soigneusement classés dans d'innombrables dossiers. Louise interroge :

— A quoi cela mène-t-il ?

MAURICE. — Ces documents sont conservés dans des publications spéciales. Jusqu'à mon dernier soupir, je ne cesserai d'en amasser de nouveaux. Après moi, d'autres chercheurs expérimenteront avec des instruments perfectionnés, en partant du du point où je me serai arrêté. Ils entasseront sur mes collines de dossiers des montagnes de nouveaux dossiers. Cela se poursuivra jusqu'au jour lointain où la vérité se dégagera; et alors, la science psychologique sera constituée.

Ce jour-là seulement, on saura si l'âme existe, si elle est immortelle, d'où elle vient, où elle va. Ceux qui disserteront sur le jugement, l'imagination, la mémoire, la volonté, le feront d'après des données certaines. Lorsque l'horlogerie mentale se détraquera, il y aura des horlogers nommés psychologues, qui rétabliront, à coup sûr, le rouage faussé.

LOUISE. — Vous dites qu'il faut longtemps pour en arriver là?

MAURICE. — Quatre ou cinq cents ans, ce n'est pas trop pour constituer une science.

LOUISE (*avec une explosion d'ironie amère*). — Dans cinq cents ans, on saura si j'ai une âme et comment la guérir, et c'est aujourd'hui que je souffre! Voilà donc la science! Je sombre dans le découragement, elle m'offre le doute! Mais le plus humble prêtre auquel je raconterais ma douleur trouverait des paroles bien autrement consolantes.

Pour les cerveaux malades, pour les pauvres détraqués qui viennent le trouver, Maurice a bien un traitement toujours prêt, c'est la suggestion. Et l'amour n'est-il pas comme du somnambulisme, une hallucination de malade ? A ce mot de suggestion, la malheureuse Louise soupçonne Maurice d'avoir voulu en user avec elle. Elle s'indigne : « Tenez ! le crime de mon mari est plus grand peut-être ; mais moins... ignominieux. »

Albert, qui survient, établit à son collègue que l'hypnotiseur qui fait violence au libre arbitre d'autrui ne dispose pas moins de sa personnalité que le savant qui inocule à un malade un germe de mort. D'ailleurs, c'est la loi. Tout « penseur marche sur un chemin jonché de cadavres, auxquels il ajoute souvent le sien. Celui qui écrit une ligne vraiment neuve peut s'attendre à ce que, dans l'avenir, des créatures soient tuées à cause d'elle ». Et voilà ce qui fait le sérieux de la science. Pour les vrais savants,

... La science tourne en religion. Ils ont proclamé que Dieu n'existe pas, que l'âme est une résultante, et les voilà plus croyants, plus fidèles, plus agenouillés que le Capucin le plus pieux. La science ordonne : nous expirons avec l'enthousiasme des martyrs, ou égorgeons avec la cruelle soumission des dévots.

Quelques raisons de croire
La soif de Dieu

Ces réflexions étonnent Maurice, qui estime les examens de conscience débilitants. Albert est d'accord qu'il faut savoir trimer pendant des années sur sa besogne avec la stupide patience du bœuf.

Pourtant, il arrive un moment où il faut lever la tête et regarder autour de soi... Tenez, je n'admets pas qu'on puisse être un savant, un grand, non pas l'homme qui sait beaucoup de choses et peut n'être qu'un vulgaire pignouf, mais celui qui possède l'esprit scientifique, ce don sublime !... Eh bien ! je n'admets pas qu'on puisse être un grand savant et ne pas jeter quelquefois vers le ciel un regard d'angoisse en y cherchant Dieu.

A quoi Maurice répond, demi-raillant, demi-impatienté : « Alors, je ne suis pas un savant. » Il ajoute : « Quelle est cette rage de vouloir obliger les savants à s'occuper d'un problème qui n'a pas de données ? »

ALBERT. — Pas de données !... Mais qu'est-ce que ce sentiment d'éternité qui imprègne toute ma nature, au point que je ne puis pas penser à l'objet le plus vulgaire, une table, par exemple, sans que ce terme comprenne toutes les tables qui sont ici, toutes celles qui existent, ont existé, existeront ?... Je nomme un objet : le voilà pourvu de caractères impérissables. Et mon esprit qui fait cela, mon esprit qui revêt d'immortalité tout ce qu'il effleure, serait seul voué au néant ! Allons donc ! Le néant !... Pouvez-vous y penser sans frémir ?... Oh ! ne dites pas que oui ! On croit cela de loin ! Je connais la gloire. J'ai eu des heures de triomphe telles que si, dans ma jeunesse, on me les avait annoncées, je me serais écrié : « Après cela, je pourrai mourir ! » Eh bien ! j'ai eu cela et je ne veux pas mourir ! Il m'est arrivé, il n'y a pas longtemps, de me poser le canon d'un revolver sur la tempe, avec la résolution d'en finir. Je sais jusqu'où peut aller l'horreur du néant.

Et voilà la donnée qui s'impose au savant.

Voyons, nous sommes l'un et l'autre bien pénétrés du grand principe de la science moderne, qu'à toute fonction correspond un objet qui lui est adapté. L'œil implique l'existence de la lumière ; le poumon, l'existence d'une atmosphère respirable. Soyons logiques : ce formidable besoin de survivre qui émane du jeu de nos organes suppose forcément une survie. Pauvre roseau pensant, dont les racines s'enfoncent désespérément à la recherche d'un sol éternel, de quel droit, vous, darwiniste convaincu, lui refusez-vous l'éternité ?

Serait-ce que la raison du savant pro-

teste ? Mais la raison raisonnante est-elle le seul moyen d'investigation ? Peut-elle se flatter d'enfermer dans sa prise toute vérité ? « Pasteur n'était pas un savant vulgaire, j'imagine ; pourtant sa raison s'inclinait devant sa foi. » Ou mieux, dirions-nous en nous permettant de préciser la pensée de M. de Curel : sa foi de chrétien complétait et achevait ce qui lui avait montré sa raison de spiritualiste.

Dieu est la « vérité unique synthétisant toutes les autres »

Et Albert de poursuivre, toujours plus pressant :

Trouvez-vous que, sans Dieu, l'énigme du monde soit simplifiée? Moi pas. Et alors le problème vient m'assaillir de tant de manières ! Ainsi, au mois de mai dernier, pendant le séjour que j'ai fait dans ma propriété du Dauphiné, j'allais souvent m'asseoir au bord d'un étang ordinairement couvert de superbes nénuphars blancs. Cette année, à cause de la fonte des neiges, qui a été tardive, le niveau d'eau est resté longtemps très élevé, et les nénuphars, dont la tige est relativement courte et qui ne poussent que sur les bas-fonds, ne parvenaient pas à percer. On voyait, sous une mince couche d'eau, des centaines de boutons à couture blanche, pareils à de petites têtes au bout de longs cous tendus, oh ! mais tendus à se rompre... (vers le soleil qui les attirait). Vous, moi, tous les chercheurs, nous sommes de petites têtes noyées sous un lac d'ignorance, et nous tendons le cou avec une touchante unanimité vers une lumière passionnément voulue. Sous quel soleil s'épanouiront nos intelligences lorsqu'elles arriveront au jour ?... Il faut qu'il y ait un soleil.

MAURICE. — Comment donc ! Il y en a plus d'un... Le soleil qui vous attire est la vérité biologique. Le mien, c'est la vérité psychologique. D'autres tendent vers la vérité physique, la vérité mathématique. Autant de soleils que de sciences !

ALBERT. — Mais s'il y avait une vérité unique synthétisant toutes les autres ! Mes petites têtes de nénuphars visaient toutes le même astre.

Maurice ne se rend pas, enfermé qu'il est dans sa psychologie expérimentale. Il se contente de répondre que son ami subit en ce moment l'atteinte d'une crise religieuse dont la marche est parfaitement connue. Sous le coup de la terreur, de la maladie ou du chagrin, on voit les plus fermes esprits tourner à la superstition. Lorsque tout sur terre nous abandonne, nous cherchons un appui dans les nuages. Ainsi il arrive que nombre d'incrédules d'une grande intelligence meurent « entre les bras d'un curé ». Les défaillances de ce genre ont un nom : « L'idolâtrie des moribonds. »

Albert aurait beau jeu de faire observer que ces appels de l'âme dans les moments de détresse prouvent précisément le besoin qu'elle a d'une aide supérieure. Et pourquoi cette détresse se produit-elle, sinon parce que l'homme ne se suffit pas à lui-même ? Un être qui trouverait en soi la satisfaction de tous ses instincts et de toutes ses tendances ignorerait l'angoisse du vide. Au surplus, ce besoin d'autre chose, ce sentiment de notre insuffisance personnelle ne s'éveille pas seulement « lorsque tout sur terre nous abandonne ». Il y a aussi le sentiment de la vanité de toutes les satisfactions et de toutes les jouissances humaines, la satiété du plaisir, le dégoût des blasés, cette amertume, ce *Quid amarum* ? déjà connu des anciens, qui se cache au fond de nos fêtes et de nos joies.

Albert pourrait dire tout cela. Il n'est peut-être pas loin de le penser. Mais, pour être fidèle au caractère versatile qu'affectionne M. de Curel, il subit la « suggestion » de l'assurance de son interlocuteur : « Maître, voilà un diagnostic épatant !... L'idolâtrie des moribonds !... C'est cela ! »

Pour répondre à la sagacité de Maurice, il lui fait la confidence qu'il s'est inoculé à lui-même le virus. Et alors lui revient la pensée des nénuphars à la « tige tendue vers la lumière, tendue à se rompre ». Ce qui l'attire, ce vers quoi monte son effort, ce n'est pas seulement de savoir ce qu'il adviendra de son expérience. Il rêve de « vérité suprême ». — « Lorsque sa tige se rompra, dit-il de lui-même, s'il ne trouve pas un soleil, si la nature a mis en lui un pareil instinct de vérité pour que la vérité suprême ne doive jamais luire à ses yeux, eh bien, c'est une lâcheté de la nature ! »

La science ne suffit pas à l'intelligence : il lui faut Dieu

Trouvera-t-il ce quelque chose de plus grand que lui qu'il réclame ? En attendant, il sent de plus en plus que l'idole de la science ne saurait lui suffire. Le sublime dévouement de son mari a rejeté Louise vers lui. La fierté hautaine d'Albert se fond à son tour. Il avoue qu'il est d'une humanité qui aime et qui pleure. Et quand le cœur frémit ou sanglote, c'est en vain qu'on s'adresse à la science. « Toute une vie passée auprès de toi sans te connaître ! Qu'il faut donc payer cher le peu que nous savons ! » Au moins maintenant entre leurs deux âmes la barrière est tombée.

Mais ce besoin de sacrifice qui est en lui, que signifie-t-il ? « Ma fin est idiote ! Tomber en martyr quand on n'a pas la foi ! » N'est-ce pas une folie de se sacrifier en face du néant ? La révélation qu'il cherche, et, disons-le, qu'il mérite, Antoinette Mélat, la poitrinaire guérie qui va mourir d'un cancer inoculé, la donnera au

savant, et parce qu'il est devenu humble, le savant la comprendra.

Antoinette, qui doit prendre logement dans la maison de Donnat, arrive. Elle ne veut pas que le docteur soit troublé à son sujet. Elle sait tout, mais elle accepte tout.

Un jour, j'étais si faible, comme morte... Vous avez dit aux internes : « Pauvre petite Antoinette, avant la fin de la semaine, elle aura vu les splendeurs de son paradis !... » Après la visite, vous êtes revenu seul, et vous m'avez fait une piqûre, là où j'ai mal maintenant. (*Elle porte la main à sa poitrine.*)

ALBERT. — Alors, vous...

ANTOINETTE. — J'avais ma connaissance, mais je ne bougeais pas... J'ai eu l'idée, tout de suite, que vous tentiez quelque chose de hardi... A présent que la Mère supérieure a prononcé le mot, je me rends bien compte de ce que vous avez essayé... Nous avions une Sœur qui est morte de cela vers Noël... Il fallait, pendant les derniers jours, beaucoup prendre sur soi pour l'approcher... (*Un silence.*)

ALBERT. — Comment appelle-t-on les gens qui font ce que j'ai fait ?

ANTOINETTE. — Comment ?...

ALBERT. — Assassins, n'est-ce pas ?

ANTOINETTE. — Je savais bien que vous avez du chagrin !... Il ne faut pas... Vous m'auriez proposé ce qui est arrivé, j'aurais consenti tout de suite... Me croyez-vous donc trop sotte pour comprendre que mon mal peut amener à guérir une foule de gens ? Je voulais être Sœur de Charité, et consacrer ma vie aux malades... Eh bien ! je livre ma vie en gros, au lieu de la donner en détail...

ALBERT. — Il n'y a pas que les Sœurs qui savent mourir proprement !

Que veut dire le docteur ? Est-ce qu'il aurait pensé à se tuer pour se punir ? Antoinette ne peut accepter cela : enlever du monde un savant tel que lui pour une pauvre fille qui sait à peine lire ! Il doit vivre.

ANTOINETTE. — Vous êtes fait pour étudier... Vous n'avez malheureusement pas de religion, c'est ce qui vous oblige à tant réfléchir pour être bon... Moi, si je n'étais pas pieuse, qu'est-ce que je vaudrais ?... Vous avez l'air étonné que je sois prête à mourir... Je le suis parce que Jésus-Christ a été crucifié pour le genre humain et que je regarde comme un honneur d'être traitée un peu comme lui...

Un savant conduit à Dieu par une pauvre ignorante

L'héroïsme de la chrétienne a compris l'héroïsme du savant. Bien plus, il révèle au savant, qui l'ignorait, ce qui se cachait de véritable amour dans son héroïsme. Le docteur reprend :

ALBERT. — Ah ! quel bien tu me fais... Avec toi, je n'ai pas à renier mon idole !... Tu ne me la montres pas ridicule et pédante !... C'est une petite fille qui me comprend le mieux !... D'où vient ce quelque chose qui élève le plus humble au-dessus du plus savant ?

ANTOINETTE. — Du bon Dieu, Monsieur ! (*Louise entre.*)

ALBERT (*montrant Antoinette*). — Elle sait tout !

LOUISE. — Elle te pardonne ?

ALBERT. — Le mot « pardon » n'a même pas été prononcé. Elle arrive avec une simplicité magnifique au point où ma science n'a pu me conduire qu'au prix d'efforts surhumains : donner généreusement sa vie. Je la trouve souriante au sommet de l'épouvantable calvaire, d'où elle me fait découvrir comme une aube d'espérance... Il y a une qualité d'actes dont la beauté nous attire tous ! Le voici, l'élan de l'humanité entière vers un soleil unique !... C'est le besoin de souffrir pour autrui, qui froisse nos instincts et pourtant nous possède.

... Le plus grand symbole qui ait pu s'imposer (aux hommes) n'est-ce pas un instrument de torture : la croix ? Quelle est donc la puissance assez forte pour que les yeux du monde entier soient fixés sur elle dans un désir d'immolation ?

... Toute marée dénonce au delà des nuages un astre vainqueur : l'incessante marée des âmes est-elle seule à palpiter vers un ciel vide ? (*Un silence.*)

LOUISE. — Albert, tu crois en Dieu !

C'est en vain qu'Albert répond : « Non, je ne crois pas en Dieu ! Pour croire, il me faut l'évidence, et que nous en sommes loin ! O ma raison !.. Elle ne conduit pas où je voudrais aller ! » Son humble angoisse dit qu'il croit. Qu'il écoute en lui-même, et il entendra Dieu lui dire comme à Pascal : « Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé. »

Ce qu'il ajoute n'est que le commentaire de la parole du père du possédé dans l'Evangile : « Je crois, Seigneur, mais venez en aide à mon incrédulité. » Venez en aide à ma foi si neuve, si imprévue et si faible encore qu'elle doute d'elle-même.

ALBERT. — Je ne crois pas en Dieu, mais je meurs comme si je croyais en lui... Voilà d'où me vient la paix ! Ma force, c'est d'être compris par cette petite sainte qui tombe à mes côtés. Je sens qu'entre elle et moi existe une parenté mystérieuse. Sa sécurité fait la mienne ! Mon salut, c'est qu'une pauvre ignorante me prenne par la main pour me guider vers on ne sait quelle splendeur... Lorsqu'il s'agit de ne pas crever comme un chien, mais de finir noblement, c'est encore auprès des humbles qui adorent Dieu que les philosophes ont à chercher des leçons de logique.

Ce dénouement est, sans conteste, un des plus pathétiques et des plus beaux du théâtre moderne. Il montre que la religion est pour la scène une source de richesses inépuisables. Il montre aussi que M. de Curel sait trouver, quand il le veut, pour

le public de très nobles leçons. Espérons qu'il tirera bientôt de la grande guerre un drame où il mettra en action les droits de l'éternelle justice et la splendeur du dévouement à la patrie, exalté encore par la foi en Dieu.

Que M. de Curel ait plus de confiance dans la force de la vérité

Mais nous nous permettons de demander à M. de Curel d'avoir une plus ferme confiance en lui-même et dans la force de la vérité. Qu'avant d'écrire, il médite, qu'il examine la thèse sous ses divers aspects, qu'il abandonne ce qu'il poursuivait d'abord pour reprendre ce qu'il avait abandonné : cela est le travail préparatoire de l'écrivain. Mais une fois qu'il a pris la plume, qu'il sache nettement ce qu'il veut établir et qu'il s'y tienne. Non pas que ses personnages doivent être tout d'une pièce. La nature humaine a des hésitations, des retours et des reculs, et le drame, pour être vrai, doit reproduire le mouvement de la nature. Mais la nature humaine, quand elle est saine, finit par réduire à l'unité les forces qui la travaillent, elle parvient à les discipliner. Les héros de M. de Curel sont trop souvent des anarchistes, des esprits en fermentation, des caractères ballotés. Or, ce ne sont pas des leçons d'anarchie intellectuelle ou morale que nous demandons au théâtre.

Et cette unité finale d'un personnage, d'un caractère, est possible parce qu'il existe une vérité, un point solide et fixe capable de servir de terme de convergence aux multiples mouvements de l'âme humaine. Cette vérité, une fois dégagée, on ne l'abandonnera pas. Tout remettre sans cesse en question est d'un scepticisme qui déconcerte et rebute l'auditeur.

Et parce que celui-ci cherche un enseignement, il importe de ne pas soulever devant lui plus de questions qu'on n'en peut résoudre dans le temps dont on dispose et avec l'attention qu'il prête. Il ne vient pas pour voir se dérouler la table des matières d'un traité d'économie politique, d'ethnographie, de morale sociale ou privée. Les tables de matières n'intéressent guère le public. Ce qu'il veut, c'est, dans le théâtre d'idées, quelques clartés sur des points précis. On peut railler la règle des trois unités ou s'en plaindre. Elle est conforme à la nature de l'esprit humain dans la mesure où elle exprime la nécessité de l'unité du sujet. Limité dans ses moyens, chaque individu, encore plus une foule, ne prête attention à la fois qu'à un objet. Nos classiques obéissent d'instinct à cette loi. Que M. de Curel revienne franchement à la tradition de nos classiques. Et peut-être nous donnera-t-il le chef-d'œuvre qu'on attend de lui.

LUCIEN DELILLE.

La veillée des morts à l'Arc de Triomphe

On trouvera ci-après, aux « Dossiers de la D. C. », quelques extraits intéressants de la presse parisienne sur les fêtes de la victoire (14. 7. 19). Mais l'article suivant de M. MAURICE BARRÈS (Echo de Paris, 24. 7. 19) *mérite une place de choix, comme la plus émouvante des « choses vues » : un soldat y parle, et celui qui écrit accorde le rythme de sa phrase au battement du cœur français, frémissant de douleur, de gloire et d'amour :*

On vient d'achever de démolir le cénotaphe installé sous l'Arc de Triomphe pour la rentrée des troupes. Ce monument avait pris en quelques jours une grande signification dans les cœurs, au point qu'on jugea convenable et même nécessaire de ne procéder à sa destruction que derrière un voile. Peut-être pensera-t-on avec nous qu'il est intéressant de ne pas laisser perdre certains détails minutieux et caractéristiques de la courte existence de ce véritable autel de la patrie, tels que je les ai recueillis de la bouche d'un jeune chasseur à pied, le capitaine Roland Engerand, qui commandait un des détachements de garde, le soir de la veillée des morts sous l'Arc de Triomphe.

Je cherche à laisser à son témoignage sa double vérité : la vérité des faits auxquels il a assisté, et puis la sincérité de son émotion qu'il me trahissait involontairement.

La veillée funèbre décrite par le chef du détachement d'honneur

Au cours de la guerre, me dit le capitaine Engerand, j'avais décidé avec moi-même que si je vivais encore au moment de la rentrée victorieuse, je passerais la nuit à penser aux morts et à prier pour eux... Le hasard m'a royalement servi, car les zouaves que je commande ont été désignés avec des détachements de toutes les armes, chasseurs, coloniaux, marins, fantassins, tirailleurs, artilleurs, cuirassiers et hussards pour monter la garde sous l'Arc de Triomphe dans la veillée funèbre du 13 au 14 juillet et les jours suivants.

Le monument a été fini le 13 juillet, à 8 heures du soir. J'ai rejoint mes hommes au quartier général américain et, au moment de partir, j'ai tenu à leur rappeler combien la garde qu'ils allaient prendre ressemblait peu aux autres. D'ailleurs, leurs visages très graves montraient bien qu'ils le savaient. Je leur ai dit que si tout le monde aujourd'hui peut respirer et vivre en France, c'est parce que plus d'un million et demi de nos camarades se sont sacri-

fiés : « Cette nuit, vous et moi nous leur dirons adieu et merci. »

Alors un colonial s'est détaché du groupe et m'a répondu : « Soyez tranquille, mon capitaine, on sait ce qu'on doit aux morts ! »

A minuit, nous étions en place. Mon commandement s'étendait de l'avenue de Wagram à l'avenue Kléber. Mon dernier secteur ! Il faisait une belle nuit, sans un nuage. L'Arc de Triomphe se perdait à son sommet dans le ciel, et par la base plongeait dans une foule inlassablement agitée. Je ne demandais qu'à être ému, et pourtant, vous le dirai-je, je ne l'étais pas. La moindre croix de bois dans un champ où l'on s'est battu m'avait souvent touché bien plus profondément que cet assemblage de stucs, de plâtres, de bois et de dorures, sur lequel les projecteurs répandaient une lueur trop crue.

La foule voulait approcher du monument, voir de tout près les couronnes et déposer ses fleurs. Un moment sa pression rompit les barrages, dépassa la frêle ligne de la garde d'honneur et les marches du monument furent envahies. Une dizaine de petits imbéciles coiffés en carnaval de chapeaux haut de forme défoncés se démenaient autour de moi ; une odieuse jeune femme enlève à un de mes marins de garde son béret et s'en affuble ; je repousse tout ce monde assez brutalement. Comment peuvent-ils manquer de respect aux morts ! Mais c'est aussi la faute du cénotaphe ; il correspond trop peu à l'imagination que notre race se fait d'un monument chargé d'évoquer la mort. Le plus simple corbillard aurait parlé davantage à l'âme et à l'imagination. Les morts ne l'habitent pas et les visiteurs doivent réfléchir pour les y chercher.

Mais soudain, tandis que les cavaliers obligent la foule à rentrer dans ses limites, un vieil homme en noir s'est approché du cénotaphe et a suspendu à l'un des angles une fourragère usée et déteinte aux couleurs de la croix de guerre. Puis, se tournant vers moi : « C'était celle de mon fils, capitaine d'infanterie, mort au champ d'honneur », et sur ces mots il est parti, voûté, en sanglotant. Je ne sais comment vous exprimer cela, mais c'est de cette minute que pour moi le monument a pris une âme. Cette relique l'avait consacré.

Le reste de la nuit, j'ai rassemblé autour de moi par le souvenir tous les morts au champ d'honneur que j'ai connus. J'ai revu les circonstances de leur sacrifice, et je les ai remerciés. Et sans cesse me revenait aux lèvres, à la manière d'une prière, cette phrase d'un écrivain-soldat : « Il faut que ceux qui n'ont pas été choisis comme victimes considèrent que s'ils restent c'est qu'ils ont été choisis pour être des apôtres. »

Puis le jour se leva ; le soleil vint prendre sa place dans le ciel pour assister à l'heure divine. Une compagnie du génie s'employait à faire glisser le cénotaphe d'abord jusqu'à l'entrée de l'avenue des Champs-Elysées, puis à angle droit vers l'avenue Friedland. Tout autour de l'Etoile les gens qui venaient de passer la nuit pour se garder de bonnes places s'étiraient une dernière fois. L'Arc de Triomphe dégagé ouvrait sa voûte aux triomphateurs. Les morts ont passé ; maintenant c'est le tour des vivants.

Par une suprême fortune, j'encadre avec mes hommes le cénotaphe, au bord de l'allée triomphale, et pendant deux heures les drapeaux, les généraux, les officiers et les soldats vont passer devant moi, saluant les morts.

Les diverses nuances du salut des grands chefs

Ah ! ces saluts aux morts ! Pas un n'a été le même. Le maréchal Foch, très pâle et grave, accompagné de Joffre, tout heureux et souriant, a fixé le cénotaphe de son fier regard, ordinairement si paisible, à cette minute enfiévré, et l'a salué superbement. Sans le quitter des yeux, le corps tout entier tourné à gauche, il a prononcé en passant quelques paroles qu'il a détachées, qu'il a scandées. Quels mots a-t-il dits aux morts ? Les acclamations m'ont empêché d'entendre. A ses côtés, le maréchal Joffre, qui regardait droit devant lui, s'est tourné à son tour vers le cénotaphe et a salué.

Le maréchal Pétain a fixé sur le monument un long regard de profonde bonté, où l'on sentait toute la tendresse du chef qui a su tout comprendre des souffrances de ses soldats ! Et son salut, lui aussi, s'est prolongé très longtemps.

Le général de Castelnau, j'allais écrire le maréchal, tellement je l'ai entendu acclamer ainsi ce matin, si calme, si maître de lui, avec son aisance coutumière, a tourné lentement ses yeux vers le monument... En le voyant nous vint à tous : « Il pense à ses trois fils tués à l'ennemi. » Mais ses yeux clairs ne se sont pas voilés. Après un salut très simple, il a continué sa route, un peu courbé sur son cheval.

Mangin s'est présenté, éclatant de bonheur et de fierté, incarnation vivante du triomphe. A peine sorti de l'Arc, il s'est dressé et a levé son sabre d'un grand geste vainqueur, puis il l'a abaissé lentement, largement, et, la mâchoire crispée, a fixé le monument de son regard implacable.

Gouraud, la manche vide pendante, a arrêté son cheval en le tournant vers le cénotaphe, a levé ses yeux pleins de lumière et a incliné légèrement la tête. Derrière moi, mes hommes lui criaient leur enthousiasme et leur affection.

Le salut des Alliés et de nos soldats

Salut empreint de volonté et de satisfaction de Pershing, salut de haute courtoisie de Douglas Haig, salut respectueux de Degoutte, salut si pénétré de tristesse de Fayolle. Quelle beauté dans tous ces saluts !

Et ceux des soldats ! Comme ils étaient révélateurs ! D'un même mouvement brutal, les Américains tournaient tous ensemble leurs visages vers le monument, et ils le regardaient, les veines du cou gonflées, avec une expression de force qui ressemblait à un défi.

Les Anglais l'examinaient avec flegme et curiosité, leurs visages calmes chargés de politesse.

Les Belges, tout raidis encore dans l'attitude contractée que leur fierté avait prise pour passer sous la voûte glorieuse, saluaient avec émotion.

Les Italiens dessinaient largement un salut solennel et pathétique.

Les Japonais s'inclinaient avec une prodigieuse expression de respect.

Quant aux nôtres, redressés soudain devant ce grand tombeau de leurs camarades tombés, ils y attachaient ce regard profond que la souffrance leur a donné. Ils savent qu'ils appartiennent au peuple qui a fait les plus grandes pertes dans cette guerre, et à cette minute ils ressentaient une sombre fierté religieuse.

Et les saluts des drapeaux !... Il fallait les voir, usés ou brillants, déchirés et troués, rendre les honneurs au cénotaphe ; il fallait les voir, ces symboles, s'incliner devant un autre symbole, et la Gloire saluer profondément la Mort d'où elle est issue.

Nos frères d'armes tombés pour la France ont été dignement honorés ce matin ! Tous les drapeaux, tous les étendards, les maréchaux, tous les généraux, tous les soldats et toutes les armées sont venus s'incliner devant eux. Ils ont reçu, ces morts, tous les plus hauts hommages. Un seul leur a manqué. On n'a pas prié sur eux.

Hommage du peuple : des prières et des fleurs

Et voici que, les derniers cavaliers passés, je vis une femme en deuil s'approcher du cénotaphe avec deux petits garçons et s'agenouiller sur les marches. Le front dans ses mains, elle a prié quelques secondes pendant que les deux petits, têtes nues, déposaient des fleurs ; puis elle s'est relevée, les a pris tous deux par la main et leur a dit : « Envoyez un baiser à papa. » Tous trois sont partis. Est-ce la poussière soulevée par des cavaliers, les artilleurs et les tanks qui m'a troublé à ce moment le regard ? Soudain, un brouillard se fit devant mes yeux et je les perdis de vue.

Pendant les quatre jours qui suivirent, des premières heures du matin jusque très avant dans la nuit, les visiteurs ont défilé d'une manière ininterrompue devant le cénotaphe. Des Parisiens, des provinciaux. Tout un monde immense, si étonnamment grave et sage, que près de moi un vieux gardien de la paix, qui sans doute a dû souffrir plusieurs fois du mépris populaire pour l'ordre et pour ses représentants, murmure : « C'est à vous réconcilier avec la foule, des spectacles comme celui-là ! »

La multitude recueillie défile entre des barrières qui ont été ménagées autour du monument. Beaucoup de femmes font le signe de la croix. Certaines s'agenouillent. Les hommes mettent chapeau bas. Ces passants, j'allais dire ces pèlerins, échangent leurs idées. Parfois des critiques. La plus fréquente, c'est qu'il faudrait une croix là-haut à la place de ce vase. On prête moins d'attention au monument qu'on ne regarde les fleurs que des mains pieuses viennent à chaque instant y déposer. Des milliers et des milliers de fleurs, apportées une à une (ainsi l'exige le mot d'ordre donné au peuple de Paris). Hélas ! elles se dessèchent vite sous le soleil et la poussière. Celles des premiers jours, maintenant flétries, servent de lit à celles qu'on apporte à chaque seconde. Mes hommes les soignent pourtant. « Ces fleurs-là ne devraient pas se faner », me dit un de mes chasseurs. Ils me proposent d'aller chercher des boîtes de fer-blanc remplies d'eau et de les y déposer. C'est touchant de voir avec quels soins ils disposent les roses et les œillets que leur tendent par-dessus les barrières des femmes qui n'osent pas approcher.

L'Ame de la foule

Et la foule défile toujours. De tant de visages d'une si noble émotion entrevus ces jours-là, pourquoi m'est-il resté ceux d'une mère en deuil, conduisant ses deux enfants, leur couronne de prix sur la tête et leur livre sous le bras ? « Voyez, semblent-ils dire à leur père qu'ils distinguent dans la foule des morts, voyez, nous avons travaillé comme vous nous le demandiez dans vos lettres... » Et pourquoi aussi me revient-il à l'esprit un geste qui d'abord semble vulgaire et qui, à la réflexion, s'en va rejoindre un sentiment au plus profond des âges ? Un maladroit jeta une pièce d'argent aux chasseurs. Ceux-ci d'abord froncèrent le sourcil, et puis, la ramassant, ils la jetèrent au pied du cénotaphe, l'offrant aux morts avec les fleurs. Alors je pensai aux choses précieuses qu'on mettait dans les tombeaux antiques... Un chasseur à pied, décoré de la croix de guerre avec plusieurs citations, s'arrête face au monument, se fige dans un garde à vous impeccable en claquant ses talons, dépose une fleur, fixe silencieusement quelques secondes le monument, et après un nouveau salut s'en va nerveux et pâle... Et que d'autres faits encore qui ne me viennent pas à l'esprit, mais qui tous montraient le même effort de l'âme pour se manifester !

Les Parisiens tendaient à créer autour de ce simulacre une haute vie religieuse. Aussi, quand arriva le 18 juillet au soir, son dernier moment, et qu'il fallut dégager la voie publique, on pensa d'abord à le brûler (à la manière d'un bûcher funèbre, et pour entrer sans doute dans l'esprit des funérailles antiques des héros), mais on craignit pour le pavé de bois. Alors on décida de le démolir morceau par morceau, en cachant pour le mieux ce travail, car les coups de pioche pouvaient retentir péniblement au cœur des parents en deuil. Et comme dans la foule beaucoup de voix demandaient qu'on entassât les fleurs sur quelque avion qui irait les répandre sur les champs de bataille, on les enleva en camion automobile pour les transporter au pied du monument de la Défense nationale, à Courbevoie...

MAURICE BARRÈS,
de l'Académie française.

CONNAISSONS NOS FRÈRES

Quelques revues catholiques franco-canadiennes

De la *Libre Parole* (29. 5. 19) :

Il n'est plus, de nos jours, un Français cultivé qui ne sache que, sur l'autre bord de l'Atlantique, un puissant rameau de notre race a refleuri, gardant avec piété le souvenir de nos communs ancêtres et le respect de notre langue.

Mais on ignore encore trop qu'il existe, aux rives du Saint-Laurent, toute une littérature canadienne française, dont bien des œuvres seraient lues avec intérêt sur les bords de la Seine. Pour ne parler aujourd'hui que des revues, je reçois plusieurs de ces périodiques, édités et répandus en français dans la province de Québec, d'où ils rayonnent sur les autres centres de population française essaimés à travers tout le Canada. Je voudrais les faire connaître à mes lecteurs.

LA « REVUE CANADIENNE »

L'une des plus anciennes, puisque la livraison que j'ai sous les yeux (avr. 1919) fait partie du soixante-seizième volume de la collection.

Cette publication mensuelle, dirigée par un groupe de professeurs de l'Université Laval, de Montréal, et dont le secrétaire est M. l'abbé Auclair, offre, en plus mince, le format des *Etudes* ou du *Correspondant*. Comme ces revues françaises, elle traite de toutes les questions religieuses, littéraires, historiques, sociales, etc., que suggère l'actualité, en s'appliquant, d'une façon toute spéciale, aux choses du Canada et à celles de France. Chaque livraison se termine par une chronique générale, inspirée d'un bon sens élevé et clairvoyant, d'une foi profonde, et rédigée dans une langue sobre, ferme et limpide, par M. Thomas Chapais, l'un des hommes politiques et des écrivains les plus éminents du Canada français.

L'article qui ouvre le numéro d'avril est symptomatique de l'esprit qui dirige cette revue. Il est consacré, par M. l'abbé Auclair, aux manifestations qui se sont déroulées dans la province de Québec à l'occasion de la récente visite du général Pau. Le sympathique et distingué secrétaire de la revue fait observer que « cette visite d'un grand soldat de France a produit sur les Canadiens, surtout sur les Canadiens de descendance française, une impression profonde ». Aussi a-t-il trouvé « intéressant et utile aux besognes de l'avenir d'enregistrer quelques échos des manifestations auxquelles cette visite a donné lieu ».

Et nous voyons défiler les démonstrations de joie, d'enthousiasme et d'affection, qui se sont succédés sur les pas du général ; l'accueil plein de respect et de cordialité que lui ont ménagé les autorités civiles et religieuses, appuyées par la population ; les visites, en particulier, que le général a faites aux dignitaires de l'Eglise et aux Universités catholiques. M. l'abbé Auclair ne manque pas de relater, en passant, l'édification que la foi, sans ostentation mais sans faiblesse, du vaillant soldat a provoquée chez les populations chrétiennes, notamment le jour du mercredi des Cendres, où, dans la cathédrale de Québec, au milieu des fidèles, le général vint à son tour recevoir la poussière sacrée. Geste bien simple et bien naturel, mais qui fut avec joie souligné par ce peuple auquel on avait dit parfois qu'il n'y a plus que des libres-penseurs parmi les hauts personnages de France.

Et M. l'abbé Auclair termine : « Vraiment, la bonne figure du général Pau était bien dans son cadre en ces milieux catholiques et français. Peut-être même aurait-on pu le lui dire davantage. En tout cas, son rapide passage au Canada — qui se souvient ! (1) — a été pour tous une grande joie et, pour quelques-uns, une consolation des vilenies dont on les abreuve chez les tenants du *patois canadien-français*. L'illustre général était bien des nôtres ! Il nous comprenait et nous le comprenions ! »

LE « CANADA FRANÇAIS »

Cette revue, publiée à Québec, se présente sous le même aspect et avec la même périodicité que la précédente.

Elle ne date que d'un an : mais elle est la fusion de deux autres périodiques qui, poursuivant des buts analogues ou du moins apparentés, paraissaient côte à côte et comptaient des collaborateurs communs. Les deux organes ont concentré leurs efforts ; ils ont bien fait.

L'un d'eux, créé il y a seize ans, était le bulletin du *Parler français*, cette active et intelligente Société qui combat, avec tant de clairvoyance et d'énergie, pour la défense de la vieille langue ancestrale, et contre les oppresseurs qui voudraient en restreindre l'usage et contre les corruptions qui risqueraient d'en altérer la pureté. C'est la Société du *Parler français*, justement couronnée par notre Académie, qui, en 1912, organisa, dans la ville de Québec, cet admirable Congrès de la langue française, qui fut une des plus grandioses et significatives manifestations de la fidélité de nos frères canadiens aux traditions des aïeux.

L'autre revue, *la Nouvelle France*, inspirée des mêmes tendances et des mêmes affections, s'attachait surtout à publier des études religieuses, historiques ou littéraires. Plusieurs maîtres et amis de l'Université Laval, de Québec, lui apportaient leur concours, de même qu'au *Parler français*. Ils se retrouvent unis dans la nouvelle revue, qui, soutenue et patronnée par

(1) Allusion à la belle devise officielle des Canadiens-Français : *Je me souviens.*

la grande institution d'enseignement supérieur catholique, en devient désormais l'organe.

Le *Canada français* représente donc à la fois l'Université Laval, de Québec, et le *Parler français*. Dans chaque numéro, à la suite d'articles variés, elle donne la chronique de ces deux organisations ; elle en résume les travaux et la vie. C'est ainsi que, dans le numéro d'avril, nous apprenons que les catholiques canadiens-français, en particulier les anciens élèves de l'Université Laval, stimulés par les débats que des adversaires de l'Eglise ont soulevés récemment contre l'enseignement catholique, se préoccupent d'apporter de nouveaux concours et de nouvelles forces à l'Université. De même, on y peut lire le compte rendu de la dernière assemblée générale du *Parler français*, où M. Arthur Vallée, président de cette Société, prononça un éloge éloquent et très ému de M. Etienne Lamy, qui fut l'un des soutiens les plus résolus et les plus affectueux de cette association.

C'est ainsi que le *Canada français* remplit le programme énergiquement tracé, dès le premier numéro, par son très distingué directeur, M. l'abbé Camille Roy.

Faisant allusion aux deux éléments qui viennent se fondre en ce seul organe, M. l'abbé Roy déclarait :

« Une race doit exprimer par son idiome, parlé ou écrit, toutes les pensées profondes, tous les sentiments nobles, toutes les préoccupations vitales qui sont le fond de son âme et qui constituent la trame de son histoire : elle doit même porter jusqu'au delà de ses frontières son esprit, sa curiosité, son ambition. Religion, philosophie, histoire, sciences, lettres, beaux-arts, tel est le domaine vaste et multiple où doit travailler et s'enrichir l'âme d'une race ; tel est celui où le *Canada français* entend porter son activité. »

LA « VIE CANADIENNE »

Revue d'un autre genre, la *Vie canadienne*, fondée quelques semaines avant le *Canada français*, présente un format plus large — celui des *Annales* environ — et paraît chaque semaine sous couverture illustrée.

Ses articles, plus courts que ceux des précédents organes, offrent la même variété, depuis les substantielles notes liturgiques de M. l'abbé Damour, jusqu'aux *Chroniques* et aux *Echos*, en passant par les intéressantes lettres parisiennes de notre collaborateur Eugène Tavernier. Car la *Vie canadienne* est très préoccupée des événements de France, et, dès son premier numéro, aussitôt après l'article-programme, elle insérait un *Salut à la France*, enthousiaste et vibrant d'émotion.

Je viens de parler de l'article-programme. Il précise exactement, avec ardeur, en même temps qu'avec netteté, le but de cette revue de pensée et d'action, à la fois solide, brillante et familière.

« C'est, dit-il, pour travailler au triomphe de la justice et de la charité nécessaires au progrès de la vie canadienne comme à sa conservation ; c'est pour aider, par l'exposition, la diffusion et la défense de la vérité, à la solution des graves problèmes qui se posent devant nous, en ces jours tragiques ; c'est pour travailler à maintenir la vie canadienne dans les traditions de son passé plein de gloire et d'espérance, qu'il a paru bon et même nécessaire à plusieurs patriotes canadiens-français d'entreprendre la publication de la *Vie canadienne*, une nouvelle revue consacrée à cette noble fin. »

C'est pour mener ce bon combat que les promoteurs de cette publication innovèrent une formule inédite au Canada : entre « la grave revue mensuelle » et le « journal quotidien trop éphémère », — « la revue hebdomadaire canadienne, qui n'existait pas encore chez nous ».

Quant à l'esprit de la *Vie canadienne*, il tient dans une énergique et claire affirmation. Elle est « du parti de Dieu, du parti de la vérité, du parti de l'ordre, de la justice et du droit, du parti aussi de la charité ».

L'alerte et substantiel hebdomadaire est fidèle à ce beau programme. Et puisque cette chronique des revues du Canada m'amène à la signaler avec toute l'estime et la sympathie que je lui porte, on me permettra de glisser un mot personnel dans cet article, pour la remercier d'avoir inséré en belle place, avec amitié, la lettre que j'eus l'honneur et le bonheur de recevoir, il y a quelques mois, du Saint-Siège, à l'occasion du centenaire d'Eugène Veuillot.

LA « VIE NOUVELLE »

Cet organe mensuel tient à la fois du bulletin d'œuvre et de la revue. Bulletin d'œuvre, puisqu'il est édité à Montréal par l'œuvre des Retraites fermées ; revue, puisque, traduisant la vie intime et rayonnante qui émane de ces exercices spirituels, elle s'intéresse à tous les groupements qui viennent tour à tour s'y retremper et à toutes les initiatives, en particulier aux innovations sociales qui en jaillissent.

On ne saurait trop souligner, en effet, les campagnes et les institutions que les retraites fermées, à peine incorporées à la vie catholique du Canada, ont suscitées dans cette population prête à recueillir et à féconder la bonne semence. Elles ont pris une part très importante au développement des organisations d'apostolat social et des associations professionnelles. Pour plusieurs d'entre elles, elles furent un générateur de vie et elles demeurent un soutien permanent d'activité.

C'est ainsi que, dans le dernier numéro (mai 1919), je relève, à côté d'articles proprement religieux, des études à la fois sociales et morales, comme ces pages un peu alarmantes, mais pressantes, sur l'émigration des campagnes vers les villes, dont souffre aussi le Canada, comme la nécessité de la vie de l'esprit pour former l'élite catholique, comme les notes instructives et pratiques sur la question sociale et le syndicalisme confessionnel. Il y a dans cette petite revue, tout ensemble une force pour les Canadiens fran-

çais et une précieuse indication pour leurs amis (1).

« L'ACTION FRANÇAISE »

Petit format — genre *Revue Hebdomadaire* en plus mince, — l'*Action française*, publiée chaque mois à Montréal, offre cette ressemblance origine un bulletin d'œuvre, elle constitue par avec la *Vie nouvelle* que, tout en étant par son son caractère une véritable revue. Revue batailleuse et alerte, plus que doctrinale et approfondie, mais revue dont l'action ardente est nourrie d'idées fortes.

L'*Action française* est l'organe de la *Ligue des droits du Français*, « centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada », qui, plus spécialement, s'attache à lutter par la polémique, la propagande — et, au besoin, par des campagnes plus vives, — contre les entreprises hostiles aux Français ou aux Français sur la terre canadienne (2).

Elle publie dans chacun de ses fascicules, en tête de ses articles, courts et drus, et de ses chroniques de bataille, une étude plus solide et plus documentée, rédigée suivant un plan général. En ce moment, ce sont les *précurseurs* de son mouvement qu'elle offre tour à tour à l'exemple de ses lecteurs. Auparavant, durant de longs mois, c'étaient les *forces nationales* qu'elle avait présentées à leurs méditations.

De cette enquête sur les *forces nationales*, je détache le travail sur la jeunesse, écrit par un des membres du Comité directeur de l'A. C. J. C., M. Guy Vanier. Il est caractéristique des préoccupations militantes et de l'esprit chrétien de cette campagne.

M. Guy Vanier résume avec orgueil le mouvement de cette jeunesse canadienne de langue française, « la seule qui se soit formé des opinions et qui s'impose à l'attention publique par la netteté de ses inspirations ». « Nous avons retrouvé la fierté, s'écrie-t-il, et, avec cette vertu fortifiante, l'indispensable cohésion. » Et il montre cette jeunesse unie autour d'un « programme d'action tout consacré au service de la langue », pour la défendre d'abord contre les attentats, mais aussi pour la garder des déformations ; car, remarque-t-il avec justesse, « nous aimerons davantage notre langue, nous lui consentirons plus de sacrifices à mesure qu'elle acquerra de la valeur ».

(1) Ce qui caractérise également la mentalité de la *Vie nouvelle*, c'est la substantielle et chaude brochure que vient de publier, à ses bureaux, son directeur, le R. P. Archambault, de la Compagnie de Jésus.

Ce zélé religieux, qui est le véritable apôtre des retraites fermées au Canada, vient d'écrire, en effet, un excellent travail sur les *Syndicats catholiques*, où il montre dans cette institution tout ensemble un épanouissement de la vie chrétienne et une « digue contre le bolchevisme ». Il précise à la fois l'esprit qu'elle doit professer et les progrès qu'elle accomplit et peut accomplir encore au Canada.

(2) Sur ces entreprises, cf. *D. C.*, t. 1er, pp. 34-36 et 201-203. (Note de la *D. C.*)

Mais M. Guy Vanier va plus à fond : il expose que cette « exubérance de vitalité..... suppose nécessairement quelque discipline intellectuelle et même un fondement moral : l'influence des Cercles d'études et l'action régénératrice de l'Eucharistie et de la retraite fermée ». Et, dans l'A. C. J. C. [Association catholique de la Jeunesse canadienne], il souligne, d'une part, « la belle crânerie qu'elle met à affirmer et à vivre sa foi » ; d'autre part, la conscience qu'elle prend de sa « responsabilité sociale ». Elle veut « travailler de toute son âme à la restauration de l'ordre social chrétien » (1).

LA « BONNE PAROLE » ET LE « SEMEUR »

Terminons cette rapide esquisse en signalant d'un mot ces deux bulletins.

M. Guy Vanier, dans l'étude dont nous venons de donner un aperçu sommaire, indique, à côté des efforts de l'A. C. J. C., « l'influence la plus intelligente et la plus efficace » exercée par « la jeunesse féminine ».

Les Canadiennes françaises catholiques travaillent et agissent, en effet, avec autant de succès que d'ardeur. La *Bonne Parole*, « organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste », est à la fois l'interprète et le lien de leur propagande et de leurs œuvres. Et l'on y peut lire, à côté de comptes rendus très pleins et très vivants, des études de principe et de direction, qui montrent que cette activité intellectuelle, bienfaisante et sociale, a une solide armature de doctrine et de méthode.

On en peut dire autant du *Semeur*, l'organe de cette A. C. J. C. dont nous venons, sous la plume d'un de ses dirigeants, d'admirer l'une des préoccupations nationales, en même temps que l'esprit surnaturel et social. Dans le numéro de mars, à propos du quinzième anniversaire de l'Association, son président, M. Baril, en rappelle le programme et en affirme les espérances. Nous formons, avec une entière confiance d'ailleurs, les vœux les plus amicaux pour que ces espérances se réalisent.

François Veuillot.

AVIS A NOS ABONNÉS

Durant la période des vacances, conformément à ce qui se pratiquait déjà avant la guerre pour la Revue d'Organisation et de Défense religieuse, *la* D. C. *réduira sa périodicité et le nombre de ses pages (sauf événements exceptionnels). Cette réduction sera largement compensée durant le cours de l'année, à l'époque où la documentation d'actualité est plus abondante.*

La Table — très complète — du premier semestre de la D. C. *sera prête dans quelques semaines ; elle sera adressée gracieusement et d'office à tous les abonnés.*

(1) Sur l'A. C. J. C., cf. *Action Catholique*, 1910, pp. 251-254. (Note de la *D. C.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Droit canonique

Vœux et situation canonique des religieux soumis au service militaire

Réponse « Cum in Codice » de la S. C. des Religieux

Le *Codex* de Droit canonique ne contenant aucune allusion aux questions réglementées par le Décret de la S. Cong. des Religieux du 1er janvier 1911 sur les religieux soumis au service militaire, certains se sont demandé si ce Décret reste encore en vigueur après la promulgation du *Codex*.

L'importance de la question a poussé cette S. Congrégation à émettre l'avis suivant : le *Codex* de Droit canonique n'avait pas à tenir compte du Décret *Inter reliquas*, dont les prescriptions ne pouvaient prendre rang parmi les canons du *Codex* : ce Décret, de par sa nature même, a trait à des particularités de temps et de lieux et ne saurait revêtir le caractère d'une loi ecclésiastique générale. De fait, en vertu du canon 614 : « Les religieux, même les convers et les novices, jouissent des privilèges des clercs indiqués aux canons 119 à 123 » ; le canon 121, entre autres, édicte sous une forme absolue qu' « aucun clerc n'est soumis au service militaire ».

Mais le malheur des temps maintient l'état de choses qui a motivé le Décret *Inter reliquas ;* en plus d'un pays, les religieux, même profès, sont contraints au service militaire, sans le moindre égard pour leur condition qui déjà les a voués au service de Dieu ; c'est pourquoi les prescriptions de ce Décret doivent être observées dans toute leur rigueur.

Les questions suivantes ayant été posées :

1° Le Décret *Inter reliquas* de la S. Cong. des Religieux, du 1er janvier 1911, sur les religieux soumis au service militaire, reste-t-il en vigueur ?

Dans le cas de l'affirmative,

2° Les novices soumis au service militaire doivent-ils, leur noviciat terminé, prononcer des vœux temporaires pour trois ans, suivant la règle inscrite au canon 574 ?

Ladite Congrégation, après avoir mûrement étudié le cas, a décidé de répondre comme il suit :

1° Oui.

2° Les novices prononceront des vœux temporaires valables jusqu'au service militaire.

En conséquence, la S. Congrégation fixe les règles ci-après :

1° Lesdits vœux expirent le jour même où le religieux entre effectivement dans l'armée et passe sous l'autorité militaire, ou est déclaré mis en réforme temporaire ou définitive.

2° Pendant la durée du service militaire, le sujet, sans être lié par aucun vœu de religion, reste cependant toujours membre de sa famille religieuse, soumis à l'autorité de ses supérieurs, qui doivent prendre soin de lui en conformité des prescriptions du Décret *Inter reliquas* (nos IV et V) (1).

Néanmoins, par application du canon 637, l'intéressé est libre de quitter sa famille religieuse, après avoir prévenu ses Supérieurs par une déclaration faite par écrit ou devant témoins ; cette déclaration sera soigneusement conservée dans les archives de l'Ordre ou Institut. De même, la famille religieuse peut, pour des motifs justes et raisonnables, prononcer le renvoi du sujet.

3° Pour prévenir toute perplexité touchant les vœux qu'on aura pu, depuis la promulgation du *Codex*, prononcer de bonne foi en opposition avec la prescription du Décret *Inter reliquas*, la S. Congrégation accorde aux Supérieurs le pouvoir de les valider, après s'être assuré toutefois le consentement du religieux ; ce consentement sera donné par écrit et déposé aux Archives.

Le cardinal préfet soussigné ayant présenté au pape Benoît XV un rapport sur ce sujet dans l'audience du 15 juillet 1919, Sa Sainteté a approuvé toutes les décisions ci-dessus et en a ordonné la promulgation.

Donné à Rome, les jour et année susdits (2).

R. cardinal Scapinelli, *préfet.*

Maur M. Serafini, *Ab. O. S. B., secrétaire.*

---

(1) En vertu du § IV du Décret *Inter reliquas* (*A. A. S.*, t. III, p. 38), tout religieux soldat est tenu de fréquenter la maison de son Ordre, s'il en existe une dans la ville où il tient garnison. S'il n'en existe pas, il se mettra en rapport avec l'aumônier militaire désigné par l'évêque et à qui il demandera un certificat de bonne conduite quand il changera de résidence. A défaut d'aumônier officiel, le religieux choisira lui-même un prêtre à qui il se confiera et dont il enverra le nom à ses supérieurs. Enfin, il devra rester en correspondance avec son supérieur ou le religieux désigné à cet effet : il lui fera son rendement de compte et l'avertira de chacun de ses changements de résidence.

Le § V exige que les Supérieurs généraux ou les Provinciaux, soit directement, soit par l'intermédiaire du religieux chargé des mobilisés, veillent sur la conduite de leurs religieux soldats. Ils pourront demander des renseignements confidentiels aux aumôniers militaires ou aux prêtres dont il est question au § IV.

(2) Traduit du latin par la *D. C.*

Principales Idées et Informations des Journaux et des Revues

CINQUIÈME BULLETIN DE 1919

Les Fêtes de la Victoire le 14 juillet 1919

Ce qu'il fut, ce jour de la Victoire, qui le dira, puisque Bossuet n'a laissé à personne la plume qui écrivit l'Oraison funèbre de Condé et le *Discours sur l'Histoire universelle ?*

Les journalistes l'ont décrit ; en attendant l'historien magnifique et précis qui saura nous montrer en ce jour un des points culminants de la chaîne des siècles, bornons-nous à noter quelques-unes des remarques qu'il a suggérées.

LES « SABOTEURS » DE LA VICTOIRE

Une telle victoire, se peut-il que, chez le peuple des victorieux, elle ait eu des « saboteurs » ? Hélas ! suivant la profonde vue de Paul Bourget dans l'*Etape*, « depuis 1789, nous n'avons plus de mœurs ». Il est vrai que des Français se sont trouvés pour tenter de « saboter les fêtes de la Victoire ». M. JACQUES BARDOUX a recueilli, dans l'*Opinion* (19.7.19), quelques citations de l'*Humanité ;* « il faut, dit-il, en prendre acte ».

Clemenceau, pitre sénile, grimace... Son âme d'anarchiste-patriotard s'éjouissant aux spectacles militaires, on a, pour le défilé de la victoire, réuni tout ce qu'on a pu trouver de généraux. On en a fait venir d'Algérie. On en a fait venir du Maroc. On en a même mandé de Limoges... Ce sera une belle fête impériale, selon la tradition napoléonienne la plus pure. Et la paix de Versailles ne pouvait trouver plus juste couronnement. Ne vous émotionnez donc pas, mes camarades, dont j'entends chaque jour les doléances écœurées. Laissez la foule trépigner. Vous savez ce que valent ses enthousiasmes. Ses acclamations, au reste, iront mieux à ce qui se passera qu'à tout ce qui ne passera pas... (ANDRÉ MORIZET, *Humanité*, 13 juillet.)

Respectant tout ensemble et la morale patriotico-bourgeoise et les règles de base d'une société sainement administrée, nos généraux, pères de leurs soldats, leur épargneront, dans quelques heures, une fatigue dont ils n'ont pas besoin. Parmi le claquement des drapeaux, enfin sortis des abris paisibles où les colonels les conservaient, ils affronteront l'enthousiasme des foules, et les applaudissements mitrailleront leur troupe compacte. Depuis le début de la guerre, tous les bons esprits réclament cela. Chacun à sa place, oui ! Et à chacun son heure ! L'heure des généraux est venue ! Populo, qui attends avec impatience l'instant d'acclamer tes défenseurs, sois heureux ! Tu vas pouvoir crier. (ANDRÉ MORIZET, *Humanité*, 14 juillet.)

Les vues (socialistes sur l'avenir) seront aujourd'hui toutes masquées sous les drapeaux et les oriflammes. Demain, les girandoles éteintes, l'horizon redeviendra plus net ! Supportons aujourd'hui les cris, les flonflons et les danses. (F. C., *Humanité*, 14 juillet.)

Quelques photographies illustrent ce texte. Les pyramides de canons, achetés au prix de tant de vies, ne sont que des « tas de ferrailles ». Les pylônes qui portent les couleurs nationales ne sont que « des bouts de bois ». (*Opinion*, 19, 7, 19.)

Et quand la splendeur des fêtes eut démontré l'échec du journal, tombé de Renaudel sans patrie à Longuet « quart de Boche », c'est encore dans l'*Humanité* du 15 qu'il fallait lire, sous la plume de M. GEORGES CHENNEVIÈRE, l'odieux compte rendu auquel il mêla le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ceux de Jean Huss et de Danton, pour achever par le blasphème d'une sympathie de façade au Sauveur crucifié l'opprobre jeté à tout ce qu'il y a de plus noble dans l'âme française :

Amertume ! Ecœurement ! J'ai reconnu la foule d'aujourd'hui... C'est la foule brute, élémentaire, celle qui ne change pas, qui acclame servilement César et Boulanger, hurle aux vaincus, lynche les nègres et massacre les juifs ; celle qui choisit indistinctement ses héros parmi les boxeurs, les gladiateurs et les capitaines ; celle qui crache sur Jésus, conduit Jean Huss au bûcher et Danton à la guillotine ; celle qui se prostitue depuis des siècles à tous les tyrans et à toutes les idoles.

Elle a afflué de tous les coins de la province et de la ville. Elle n'a pas dormi depuis deux jours... elle a gaspillé plus d'argent qu'il ne lui en faudrait pour soulager sa propre misère ; elle a hurlé d'aise à chaque coup de canon ; et quand elle a vu défiler au milieu d'elle l'armée, qu'un sang rituel a consacrée une fois de plus, elle a joui monstrueusement et salué la Force d'une acclamation que l'histoire enregistrera...

Qu'importait à cette foule la médiocrité du décor, la pauvreté des emblèmes, le faux luxe du chromo et du carton-pâte, le vide des discours, l'insignifiance des musiques ? Elle ne réclame que du bruit et des couleurs autour de sa propre voix. (*Humanité*, 15. 7. 19.)

Mais laissons ces infamies.

A PARIS

La veillée des armes

Ce que fut la veillée des armes « au pied du cénotaphe » malgré tout ce que l'absence de piété chrétienne y causa de malaise, nul ne l'a dit aussi bien que Maurice Barrès, recueil-

(1) *Suite.* Voir la première partie dans la *D. C.* du 26. 7. 19, pp. 168-176, et la seconde partie dans la *D. C.* du 2. 8. 19, pp. 194-208.

lant les impressions du capitaine Engerand qui commandait les détachements de garde pendant la nuit du 13 au 14 juillet. Nos lecteurs ont trouvé sous une autre rubrique cette page admirable, que l'on n'a pas eu le courage de couper. Nous y ajouterons seulement le récit d'un petit fait dont nous fûmes témoins : l'âme de notre peuple y brille en raccourci, mais de tout son éclat, comme le soleil dans une goutte de rosée.

Une veuve avait conduit devant le monument son petit garçon ; celui-ci ne comprenait pas que ces grandes femmes dorées adossées à cette pyramide sans croix fussent les symboles de son père retourné vers le bon Dieu en lui portant l'offrande de sa vie pour la France. Alors, la mère eut une idée : elle montre la grande coupe au sommet de la colonne : « Regarde en haut ; tu vois, c'est un calice. » Et l'enfant comprit tout de suite, car il fit le signe de la croix et joignit les mains en disant : « Jésus ! »

Les deux cérémonies religieuses privées de la veille

Deux cérémonies, *de caractère privé*, encore que le maréchal Foch les eût illustrées de sa présence, avaient seules appelé, dès la veille, les bénédictions divines sur les morts et sur les vivants : la « Messe du Souvenir des orphelins de la guerre » célébrée le dimanche 13 juillet, à 10 heures, dans la chapelle des Invalides, pour le repos de l'âme des pères de famille tombés au champ d'honneur (1), et la Messe dite, le même jour, à 11 h. 30, à Notre-Dame, sur l'initiative de l' « Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la Patrie ».

Mgr Roland-Gosselin, le nouvel auxiliaire du cardinal Amette, a prononcé une allocution. La *Liberté* signale dans la très nombreuse assistance :

Aux premiers rangs de la nef, le maréchal Foch et son chef d'état-major, le général Weygand, les généraux de Castelnau, Bailloud, Fayolle, et de nombreux officiers supérieurs. Le président de la République est représenté par le colonel Prunier, le ministre de la Guerre par le capitaine Gleyzes, le ministre des Affaires étrangères par M. Camille Jordan, le général Dubail par le lieutenant Maréchal, le gouverneur de Paris par le capitaine de La Tour du Pin. (*Liberté*, 13. 7. 19.)

L'absence « officielle » de la religion

L'unanimité des bons esprits a regretté l'absence de toute place donnée à la religion dans les fêtes du 14 juillet.

Il y a dans l'île de la Cité, écrit la *Correspondance Hebdomadaire* (22. 7. 19), une haute maison qui, entre toutes les autres, est comme le foyer, comme la maison de la patrie française : Notre-Dame de Paris.

Les vainqueurs d'autrefois n'y envoyaient pas seulement, comme le maréchal de Luxembourg, « le tapissier de Notre-Dame », les drapeaux conquis à l'ennemi ; ils y venaient remercier Dieu de la victoire.

Et de tous temps les vainqueurs avaient fait ainsi.

L'*imperator* romain, au jour de son triomphe, ne se contentait pas de traverser le forum, il tenait à « monter au Capitole et rendre grâces aux dieux ».

Tant il est vrai que les païens eux-mêmes savaient et proclamaient que la victoire vient de plus loin et de plus haut que l'homme !

Notre-Dame de Paris attendait les vainqueurs de la Grande Guerre : et ces vainqueurs ne sont pas venus.

Sans doute, ce n'est pas aux chefs, ce n'est point à l'armée qu'il pourrait en être fait grief ; nous connaissons la haute foi religieuse de ces chefs qui, avec toute l'autorité de leur génie militaire, voient, au-dessus des calculs techniques, la force des facteurs moraux, l'action des impondérables, la main de Dieu dans la victoire.

C'est à d'autres que va le reproche, à ceux qui ont réglé cette fête de la victoire.

Le jour où la France remerciait ceux à qui elle doit d'être sauve, le premier qu'elle avait à remercier, c'était Dieu, et ceux qui parlent, qui agissent pour elle, ont oublié Dieu !

La route qui part de l'Arc de Triomphe conduit nécessairement, conduit tout droit à Notre-Dame. Ils ne l'ont pas compris, ils ne l'ont pas vu !

Et les salves des coups de canon ne se sont pas tues pour laisser parler l'autre chant de triomphe, le *Te Deum*, le seul qui convienne véritablement à l'homme !

Ce jugement n'est pas seulement celui des catholiques, tel que M. Camille Bellaigue l'a exprimé dans l'*Echo de Paris* du 17. 7. 19 :

Avec toute la ville, je viens de saluer nos morts innombrables, de prier pour eux et de les prier pour nous. Sous l'arche, funèbre cette nuit, demain triomphale, je me suis incliné devant leur tombeau vide. Pour leurs cendres, hélas ! — et pour leur gloire — aucun ne serait assez vaste. Mais pourquoi faut-il que celui-ci n'ait pas été bénit, que pas une croix ne le surmonte ? Quelle ferveur se fût mêlée à notre joie, quelle douceur à notre deuil, si tout à l'heure, au crépuscule, ou demain à l'aube, l'archevêque de Paris, l'archevêque de Reims et les évêques de nos autres cités martyres, avaient élevé d'une seule voix, la première, vers le Dieu de nos morts et de nos vivants, tous victorieux, le chant du *De Profundis* et celui du *Te Deum* ! (*Echo de Paris*, 17. 7. 19.)

Un homme aussi éloigné de la vérité religieuse que M. Herriot n'hésite pas à confesser le néant des cérémonies purement humaines. On aurait beau allumer dans la coupe qui surmonte le cénotaphe des flammes funéraires.

Au delà du court espace qu'elles vont empourprer, ces lueurs ne seront point aperçues ; aucune parole ne traversera l'air pour concilier dans une même pensée

. . . .

Le maréchal, précédé par une délégation de tout petits orphelins, passe à travers les rangs de la foule et sourit légèrement en apercevant sur son passage une délégation de jeunes et charmantes Lorraines en bonnets aux cocardes tricolores et châles aux couleurs éclatantes. Ces jolies fillettes sont arrivées ce matin même de Metz, sous la conduite de Mlle Lacroix, qui remplit là-bas les fonctions de conseiller municipal. (*Liberté*, 13. 7. 19.)

---

(1) La chapelle, aux voûtes de laquelle pendent les drapeaux déchiquetés pris à l'ennemi au cours de notre glorieuse histoire, n'avait pour toute décoration spéciale qu'une croix de bois plantée au milieu du transept, dans un tertre fleuri d'herbes des champs, de coquelicots, de pâquerettes et de bleuets. Une couronne de feuillages, nouée d'un ruban tricolore, y est suspendue, et un drapeau tricolore s'appuie à ses bras. Cette évocation des innombrables tombes qui peuplent nos tranchées est très impressionnante.

de deuil et de gratitude la France entière, la France des provinces, la France des hameaux et des fermes éparses. Pour provoquer cette communion nationale, si nécessaire à l'heure où tant d'imprudents la mutilent, comme ils sont pauvres, nos moyens ! (*Avenir*, 12. 7. 19.)

Alors M. Herriot, dans un besoin de faire oraison, rouvre THUCYDIDE. Il lit la harangue fameuse aux héros morts :

« Sur l'incertitude du succès, ils s'en sont remis à l'espérance ; la confiance en eux-mêmes les a soutenus dans le combat. Ils ont échappé au blâme de l'avenir en dévouant leurs corps aux périls du moment ; un instant a suffi, et, dans tout l'éclat de leur fortune, plus préoccupés de gloire que de crainte, ils ont quitté la vie. » (*Avenir*, 12. 7. 19.)

Mais qu'est-ce que des phrases pour dire le dernier mot sur la mort et la gloire ? Un cri échappe au sénateur-maire de Lyon : « Là foi religieuse peut trouver d'autres accents. »

Que ne lui a-t-on permis, hélas ! de les faire entendre ? On a préféré s'en tenir à la tradition révolutionnaire. MM. Poincaré et Clemenceau en seraient-ils encore au discours de MARIE-JOSEPH CHÉNIER ?

La liberté sera l'âme de nos fêtes publiques.

Libres de préjugés et dignes de représenter la nation française, vous saurez fonder sur les débris des superstitions détrônées la seule religion universelle qui apporte la paix et non le glaive, qui fait des citoyens et non des rois ou des sujets, des frères et non des ennemis, qui n'a ni sectes ni mystères, dont le seul dogme est l'égalité, dont les lois sont les oracles, dont les magistrats sont les pontifes, et qui ne fait brûler l'encens de la grande famille que devant l'autel de la patrie, mère et divinité commune. (MARIE-JOSEPH CHÉNIER, discours à la Convention nationale, 18 brumaire an II, cité par le *Radical*, 14. 7. 19.)

A pareils discours ne répond plus que le rire ironique de l'histoire.

Le culte officiel des morts de la guerre sera-t-il toujours neutre ?

M. DOMINIQUE DELAHAYE s'est fait l'écho du sentiment populaire à la tribune du Sénat, le 30. 7. 19. On discutait la « Proposition de loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre ». L'article 6 est ainsi conçu :

ART. 6. — Dans l'année qui suivra la conclusion de la paix, des mesures seront prises dans chaque commune de France, par les soins de la municipalité, pour perpétuer et honorer la mémoire des soldats, nés ou résidant dans la commune, morts pour la patrie au cours de la guerre.

Suivant l'importance et les ressources de la commune, une plaque de marbre ou de bronze, une stèle, un monument, un édifice portant inscription des noms des morts, sera érigé sur le territoire de la commune, en hommage de la reconnaissance et de l'admiration publiques. (Sénat, 2e séance du 30 juillet 1919.)

M. LAFFERRE, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ayant dit : « Je suis d'avis que la liberté est le principe même qui doit présider à nos décisions », M. GAUDIN DE VILLAINE lui lança cette interruption qui n'obtint aucune réponse : « La liberté complète, même pour les emblèmes religieux ? »

M. DOMINIQUE DELAHAYE reprit la question. Voici l'incident tel qu'il est enregistré à l'*Officiel :*

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Croyez-vous que nous allons vous laisser faire et vous accorder le droit de refuser une subvention quand, dans une commune catholique, le monument rappellera et la foi chrétienne du décédé et l'hommage de la patrie ?

M. LE MINISTRE. — Je n'ai rien dit de semblable.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Vous n'aviez pas mis la croix sur votre cénotaphe de l'Arc de Triomphe, et des généraux qui avaient perdu trois fils sur le champ de bataille ont dû saluer votre monument païen !

M. FLAISSIÈRES. — Comment, païen ? Tout simplement neutre.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il suffit que le fait se soit produit une fois déjà pour qu'on ne vienne pas demain instaurer une nouvelle tyrannie. (Sénat, 2e séance du 30 juillet 1919.)

Souhaitons que ces fermes paroles suffisent à écarter le danger prévu non sans trop de raisons par M. Delahaye.

En ces temps où la société craque de toutes parts, le Gouvernement aurait-il senti le besoin d'un retour à une vie publique plus chrétienne ? L'article 8 le laisserait-il espérer ?

ART. 8. — Tous les ans, le 1er novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des administrations de l'Etat et la participation des forces militaires en garnison dans la commune ou envoyées à cet effet, quand il sera possible, des garnisons voisines. (Sénat, 2e séance du 30 juillet 1919.)

Nous ne nous faisons pas d'illusion sur les intentions de ceux qui nous gouvernent. Mais, en dépit d'eux-mêmes, alors que nul anniversaire ne faisait de ce jour une date de la guerre, c'est la Toussaint qu'ils ont choisie pour glorifier les morts. Témoignage de la France naturellement chrétienne ! Qu'elle reprenne la liberté de la foi, elle s'épanouira dans la paix de la victoire.

La glorification des mutilés, idée essentiellement chrétienne

Sans doute, il est choquant d'entendre M. BARDOUX nous dire que « le 14 juillet 1919 le peuple de Paris a célébré la Messe de la Patrie ». (*Opinion*, 19. 7. 19.) Il n'y a pas de Messe de la Patrie, et rien au monde ne peut être comparé au Saint Sacrifice qui continue parmi nous la Rédemption.

Mais, s'il y a là une confusion de mots qui tient à l'amoindrissement général de la foi, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une erreur à base de réalité, car M. Bardoux a bien senti qu'il ne suffisait pas de célébrer dans ce peuple de Paris en fête « un tact naturel et une finesse intelligente, dont le peuple-roi, comme l'appelait notre regretté Péguy, a le secret ». Il y avait une émotion proprement religieuse, où revivait la claire notion chez quelques-uns, le souvenir chez presque tous, des grandes vérités catholiques.

Maurice Barrès a merveilleusement noté cette palpitation chrétienne de la foule :

8 h. 30 !... Les premiers drapeaux surgissent et franchissent l'Arc triomphal. Ce sont les mutilés, que les jeunes Lorraines couvrent de fleurs. Emouvante cohorte où les aveugles défilent au bras des béquillards, tandis que la tribune des généraux debout leur rend les honneurs. Inoubliable passage de ces visages sans yeux qui se tournent, pâles de fierté, vers les ovations de notre respect. Le député socialiste Brunet, me montrant un aumônier grand blessé qui s'entr'aide avec un autre grand blessé, me dit : « Voilà le symbole de notre union. »

Faire marcher en tête du cortège de victoire les grandes douleurs physiques, jamais un esprit grec ou romain n'eût imaginé cela. C'est une vue tout à fait étrangère au paganisme, une acquisition de la conscience moderne, une idée sortie du cœur chrétien de l'Europe. Et s'il y a quelque chance qu'une amitié entre les hommes soit un jour possible, cela seul l'indique dans le défilé. Je n'y trouve que cette lueur rassurante sur l'avenir.

Cette avant-garde, qui nous avait remplis de pensées religieuses, fut suivie d'un long vide et de plusieurs minutes de silence. Puis, dans la grande porte, au travers de laquelle brillait la lumière du plus beau soleil d'Austerlitz, des silhouettes surgirent... (*Echo de Paris*, 15. 7. 19.)

Nos grands chefs
Le peuple acclame le « maréchal » de Castelnau

C'étaient Foch, Joffre, puis les alliés, et enfin, commandant les troupes françaises, Pétain, Castelnau.

Celui-ci, le *Petit Parisien*, le « grand organe d'information », ne le nomma même pas : grand hommage, que le silence des indignes qui devant la gloire trouvent seulement à « s'accroupir ».

Tous les autres journaux l'ont vu, Castelnau, derrière Pétain, auquel il mit en mains la victoire.

M. Stéphane Lauzanne nous les montre dans le *Matin :*

Et voici venir la France. Elle passa comme il convenait, aux sons de *Sambre-et-Meuse* et de la *Marche Lorraine*. Elle passa avec le maréchal Pétain à sa tête, sur un cheval blanc, fier et heureux. Elle passa aussi avec le général de Castelnau, le crêpe au bras. Et ce crêpe disait à tous que ce père avait eu trois fils tués sur le champ de bataille et qu'à cette heure de triomphe il avait le cœur déchiré. (*Matin*, 15. 7. 19.)

Puis, écrit M. Eugène Tardieu, « ce fut Castelnau, cavalier magnifique, avançant tout seul sous une pluie de fleurs ; et son nom volait sur toutes les bouches, emplissait la vaste place, montait jusqu'au faîte du monument de gloire : *Castelnau ! Castelnau !* C'était comme le cri du cœur de toute la France, de la France unie et unanime. » (*Echo de Paris* 15. 7. 19.)

« Mon sentiment ne me trompe pas, ajoute M. Maurice Barrès ; dans les acclamations qui l'enveloppent, je crois sentir une qualité d'émotion particulière pour le chef glorieux qui apparaît, lui aussi, comme un grand blessé de la guerre. » (*Echo de Paris*, 15.7.19.)

Ecoutons encore M. Robert de Flers :

Voici Castelnau, le sauveur de Nancy et de notre aile droite ; Castelnau, qui, sans un murmure, a vu mourir ses trois fils et a tout fait pour les rejoindre là où il est sûr de les retrouver un jour.

Il devait être notre quatrième maréchal. Mais, que lui importe ! Ses étoiles sont ailleurs. (*Figaro*, 15. 7. 19.)

Mais n'est-ce pas Charles Maurras qui l'a vu le mieux, auréolé d'un rayon du ciel et de toutes les flammes de l'histoire :

J'ai vu enfin, j'ai vu le merveilleux Castelnau, autre masque gaulois, mais empreint d'une gravité, j'oserai dire d'une sainteté plus qu'humaine, et que notre Maxime, qui l'a aperçu d'un autre endroit, a, comme moi, senti possédé des mêmes pensées, du même souvenir, « faisant l'appel intérieur, l'oraison secrète, aux grands morts » : sans doute à ses fils tombés, à ses autres enfants, ses soldats, si dociles à son autorité de père, et qu'il fallut sacrifier pour que la Patrie survécût. Ne leur avait-il pas demandé, quelques semaines avant la guerre, de savoir « mourir puissamment », c'est-à-dire avec le maximum d'utilité et d'efficacité nationales ?

Ce grand chef, obsédé par le chœur des victimes, est une victime lui-même.

Sauveur de Nancy et de Verdun, instigateur de cette expédition de Salonique par laquelle la guerre s'est terminée, et *général de division comme au 2 août 1914 !*

Sur le beau visage immobile, pas un sillon d'amertume, pas une crispation de regrets inférieurs.

Même dans les parages officiels où je me trouve, le public sent et vibre à ce contact d'un Castelnau... Je vois cette sublime chose : l'envie démocratique hardiment châtiée par un peuple juste, la popularité devançant l'avenir, dictant un décret à l'Histoire. (*Action Française*, 15. 7. 19.)

L'*Intransigeant* soulignait à son tour l'injustice :

Cinq ans de magnifiques services ne lui ont pas valu un avancement ! On se souvient même que, promu pendant une heure maréchal, au point que le *Temps* lui-même l'avait annoncé dans sa « dernière heure », Castelnau a été « dépromu », si l'on peut dire, par une décision venue de certain cabinet, et que nous indiquerons un jour.

La foule, avec son sens d'équitable justicier, criait sur le passage de Castelnau, à beaucoup d'endroits : « Maréchal ! Maréchal ! » Cela vaut presque une promotion. (*Intransigeant*, 16. 7. 19.)

Promotion unanime, dont voici une image touchante :

Les lignes suivantes sont d'un écolier qui a vu passer comme un guerrier de légende ce général de Castelnau que Paris entier a promu :

.....Lorsque ce père affligé dans son cœur mais joyeux pour sa patrie, qui devrait par l'entremise de ses représentants officiels lui décerner le bâton de maréchal de France, passa devant moi, je ne pus m'empêcher de crier, imité en cela par la foule : « Vive le maréchal de Castelnau ! » Un commandant médecin-major, placé à ma droite, qui criait plus fort, clama : « Maréchal, il doit l'être. » Quant au héros, debout sur ses étriers, il regardait de son œil profond, ayant arrêté son cheval, étendit la main vers la foule, qui trépignait, criait, pleurait même, et au bout de deux minutes fit lentement le salut militaire en mordant sa moustache, il était ému ! Ce fut du délire.....

Voilà une scène parfaitement vue et peinte. Com-

ment un Gouvernement d'opinion n'en tient-il aucun compte ? Comment repousse-t-il les clameurs d'une popularité si pure, et des vœux que l'âme de la patrie a seule inspirés ? (MAURRAS, *A. F.*, 19. 7. 19.)

Le cortège vu par un historien

Mais le bruit des acclamations passe. Le douloureux problème de la France à reconstruire (et dans quelle Europe ?) préoccupait l'historien dont les yeux ne se lassaient pas d'admirer. M. JACQUES BAINVILLE va nous dire les pensées que l'*Histoire de Deux Peuples* lui suggéra jusqu'au milieu du triomphe.

Ce n'est pas des Champs-Elysées, c'est du cœur du vieux Paris que nous avons voulu voir le triomphe. La Porte Saint-Denis et la Porte Saint-Martin, magnifiques décors militaires, étaient, au passage des chefs et des soldats victorieux, les témoins de deux cent cinquante ans d'histoire. Les figures de pierre disaient le drame de nos frontières, le Rhin franchi par Louis XIV aux applaudissements de la nation, puis reperdu de nouveau, enfin retrouvé aujourd'hui, — toutes les péripéties du roman de la France où le sublime se mêle à un gaspillage inexcusable pour la raison.

Du 14 juillet 1789 au 14 juillet 1919, les Français se sont agités, ils ont peiné, ils ont souffert pour en revenir au point d'où ils étaient partis. Nous ne retrouvons même pas encore, à l'Est, toute la frontière que la Révolution avait héritée de la monarchie. Si l'histoire de France est celle de la formation du territoire et de la conquête des limites naturelles, les cent trente années qui séparent la prise de la Bastille de la fête de la victoire sont remplies par un simple recommencement.

Les vieilles maisons qui avoisinent la rue de la Lune et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ont vu tout cela. Et il subsiste aussi, à Kœnigsberg, d'autres vieilles maisons qui ont vu Emmanuel Kant déranger sa promenade le jour où il avait su que la Bastille était prise. Ce jour-là, en effet, une autre époque s'ouvrait pour la France et pour l'Allemagne, et le prussianisme de Kant le sentait bien. L'avènement de ces temps nouveaux avait troublé Kant, fait prophétiser Gœthe, c'est-à-dire les plus remarquables des Allemands d'alors. Ces temps nouveaux, en effet, ils ont été remplis par le relèvement, la grandeur, la puissance de l'Allemagne, et la question est de savoir s'ils sont finis ou s'ils reprendront leur cours avec des éléments rajeunis.

Après notre victoire, on dira qu'il ne dépend que de nous, des idées qu'aura la France et de la politique qu'elle fera que l'Allemagne se tienne en repos. C'est vrai, mais ce n'est pas entièrement vrai. Déjà beaucoup de choses sont engagées par la conduite de la guerre et par le caractère de la paix qui produiront des effets dont la correction et le redressement seront difficiles. Erzberger a prononcé l'autre jour, à l'assemblée de Weimar, ces paroles que nous aurions peut-être tort de négliger parce qu'il les a dites à propos des finances de l'Empire :

« *Le traité de paix crée des rapports absolument nouveaux dans la structure de l'Allemagne. Il aura un effet tout autre que ceux qui nous l'ont imposé se le figurent. De même que Napoléon n'a pu empêcher que l'Allemagne redevînt plus tard un Etat puissant, de même naîtra de la paix d'aujourd'hui, qui ne durera pas, l'Etat national que nous souhaitons tous revoir.* »

Il se peut que ce soit une bravade. Il se peut aussi que ce soit la doctrine de l'Allemagne future, le ferment d'un nationalisme nourri par des philosophes et appuyé sur la « structure » de l'Empire. Alors il y aura encore des anniversaires pour le 14 juillet de Kant. (J. B., *Action Française*, 15. 7. 19.)

Paris illuminé

De la description frémissante de Barrès et des réflexions de Bainville, rapprochons les « rêves du soir » inspirés à CHARLES MAURRAS par le spectacle de Paris brillant de flammes : la poésie et l'histoire y mêlent des lumières qui ne s'éteignent point.

De ce quatrième étage de la rue de Mondovi-Rivoli, en éperon sur l'ouest et le sud de Paris, j'ai pu embrasser toute l'illumination de la Concorde et du Champ de Mars : girandoles brutales, délicats pinceaux de fine clarté, soleils intermittents, brusque révélation de fontaines de neige et de feu, véritables geysers surgis d'une pénombre d'or, bûchers rougeâtres superposés de quatre étages sur la tour Eiffel, de deux étages sur le Trocadéro, longues zones de jour lucide promenées comme de pures flammes demi-divines sur la fourmilière des promeneurs, douces couleurs de l'obélisque dont la chair de granit rose semblait parfois plus claire qu'aux plus tendres soleils de mai ! Tous ces beaux jeux de la science et de l'art, fugaces monuments de la joie d'un peuple étincelant de toute part, ne laissaient absolument dans la nuit, autour de moi, que la partie supérieure de l'hôtel de la rue Saint-Florentin, aujourd'hui possédé par M. de Rothschild : les cordons électriques qui parcouraient les corniches inférieures ne parvenaient pas à dissiper l'obscurité au-dessus, en sorte qu'en ce jour de victoire et de liesse l'ancien hôtel de Talleyrand ne me montrant que des parois revêtues d'ombre sous une toiture indistincte, je ne puis m'empêcher de me demander si l'esprit du négociateur qui sut tirer d'un désastre comme Waterloo de réels avantages pour son pays, ne rêvait pas de bouder un peu : ne prenait-il pas le deuil des grandes victoires d'où M. Tardieu n'a su tirer qu'un faible profit ?

Je me disais encore que Talleyrand se rattachait à la tradition politique féconde par son maître Choiseul, et qu'à son tour il avait légué quelque chose de son héritage spirituel à son jeune ami M. Thiers. Mais à qui M. Thiers a-t-il laissé le manteau ? Il est mort en 1877. Jacques Bainville date de 1879. Qui a fait l'intérim de la tradition nationale, ou qui la fera ? Est-ce vous, président Clemenceau, ou vous, président Poincaré, les deux victorieux ? Président Antonin Dubost, président Deschanel, est-ce vous ? J'ai quitté mon perchoir sans avoir trouvé de réponse.

Réponse qui serait utile pour bien mesurer la puissance, l'efficacité de ces centaines de milliers de morts généreuses ! (*Action Française*, 15. 7. 19.)

Terminons la revue des fêtes parisiennes par cette observation du caillautiste *Bonsoir* (édition vespérale de l'*Œuvre*, de G. Téry) :

Pour l'histoire, ne convient-il pas de noter que si les cris de : « Vive Joffre ! Vive Foch ! Vive Castelnau ! Vive Mangin ! Vivent nos poilus ! Vive l'armée ! » furent terriblement nourris, ininterrompus, délirants, pas une bouche ne proféra : « Vive la République ! »

Ce cri serait-il devenu séditieux ?..... (*Bonsoir*, 17. 7. 19.)

A LYON

Fêtes officielles et religieuses

Si maintenant nous jetons un coup d'œil dans les provinces sur les fêtes de la Victoire, nous aurons le plaisir de les voir célébrer, notamment à Lyon, avec la perfection qu'elles auraient dû revêtir partout. Rien n'y manqua,

en effet, et par un point essentiel elles dépassèrent les fêtes de Paris, car, dans la mesure où le permet l'impiété de la jurisprudence gouvernementale, elles furent religieuses (1).

Après la revue passée à Bellecour, à 8 heures, et à laquelle, en l'absence de Son Eminence, assistait Mgr Bourchany [évêque auxiliaire du cardinal Maurin], dans la tribune officielle, aux côtés de M. le préfet du Rhône et de M. le maire de Lyon, la foule s'est dirigée vers la métropole Saint-Jean [afin d'assister] au service solennel où l'avait convoquée l'autorité diocésaine, pour célébrer la mémoire de ceux qui nous ont acheté la victoire au prix de leur sang et de leur vie.

Dès avant 10 heures, il n'y a plus aucune place vide, tant sur le parvis qu'à l'intérieur. Rarement la vieille église n'a vu autant de monde.

L'antique cathédrale avait reçu une décoration superbe. Au fond de l'abside, se détachant sur fond rouge, la vieille devise flamboie en lettres d'or : « Dieu protège la France », surmontée d'un faisceau de drapeaux retenus par un cartouche aux armes du cardinal.

Le long de la grande nef, à la hauteur des secondes tribunes, court une longue draperie de deuil qui rappelle le caractère de la cérémonie, et au-dessous du triforium une large draperie tricolore fait le tour de la grande nef.

Aux piliers, des faisceaux de drapeaux tricolores sont retenus par des cartouches rouges portant l'inscription : « Dieu, Patrie ! » Ces faisceaux alternent avec d'immenses oriflammes grenat qui descendent le long des piliers.

Au transept, sur deux immenses oriflammes blanches, surmontées de cartouches aux armes de la ville et du Chapitre, sont inscrits les noms des plus glorieuses et des plus sanglantes batailles : Marne, Yser, Notre-Dame de Lorette, les Eparges, Somme, Verdun, Champagne, Chemin-des-Dames, campagne de 1918.

Dans le chœur, un catafalque est dressé, recouvert d'une immense écharpe tricolore : un casque de poilu le surmonte ; le poilu anonyme, innocent et sans gloire, qui reçoit l'hommage de la foule émue.

Au pied du catafalque, le drapeau enroulé repose horizontalement sur deux faisceaux de fusils, comme dans le « Rêve » de Detaille, rêve de victoire aujourd'hui réalité, grâce à l'héroïsme de nos morts.

L'ensemble de cette décoration est grandiose et fait le plus grand honneur à celui qui l'a conçue, M. l'abbé Massé, vicaire à Saint-Jean, décoré de la croix de guerre. Les premiers rangs sont garnis par les délégations des autorités et des Sociétés suivantes : l'état-major, MM. les officiers, MM. les consuls, la Croix-Rouge, l'Union des mutilés, les prisonniers, les vétérans, l'Œuvre du repos du blessé, les soldats, les veuves de la guerre, le Conseil général, la Cour d'appel, le Conseil municipal, le Tribunal de commerce, la Chambre de commerce, les Facultés catholiques, le Barreau, les étudiants, les pères et mères des morts, la Ligue des familles nombreuses.

Il y a quelques absences voulues par la politique, mais, tant pis ; elles ne font de tort qu'à ceux qui les ont ordonnées.

. . . .

Le drapeau des anciens militaires, qui a défilé à la revue, vient s'associer à l'hommage rendu aux braves de la Grande Guerre : 16 drapeaux des gymnastes de nos patronages catholiques l'encadrent.

Dès que Mgr Bourchany, assisté de Mgr Vindry, vicaire général, et du chanoine Vianney, a pu parvenir au chœur en parcourant processionnellement la nef de l'Epître et la grande nef, la Messe solennelle pour les morts commence, célébrée par M. le chanoine Béchetoille, ex-infirmier à la 14° section. Les fonctions de diacre sont remplies par M. le chanoine Chomel, ancien combattant de 1870.

Lorsque le célébrant a terminé le Saint Sacrifice, M. l'abbé Bérardier, ancien aumônier militaire, décoré de la croix de guerre, sous-directeur diocésain des Œuvres, prononce une allocution.

. . . .

Puis la maîtrise chante la *Prière pour les morts*, et la cérémonie s'achève par l'absoute solennelle, donnée par Mgr Bourchany.

Drapeaux, clairons, tambours, gymnastes sortent sur le parvis de la Primatiale, précédant le général Colonna d'Istria, son état-major, les autorités municipales et diplomatiques. Une sonnerie retentit sur la place Saint-Jean, noire de monde : c'est le « Salut au drapeau », suivi de la *Marseillaise*, pendant que la foule, grave et recueillie, s'écoule lentement.

Dans l'après-midi eut lieu une grandiose manifestation patriotique devant le monument des Enfants du Rhône morts en 1870...

Les mutilés et les anciens combattants poilus d'hier, parmi lesquels de nombreux prêtres, la poitrine ornée de la croix de guerre et de la médaille militaire, plusieurs de la Légion d'honneur (défilant en cortège), furent plus particulièrement applaudis.

Viennent ensuite les Pupilles de la nation, les anciens militaires, mobiles du Rhône, vétérans de 1870, au milieu desquels l'abbé Devuns, ancien aumônier du 13° Corps, portant sur sa soutane la médaille de 1870 et la croix de la Légion d'honneur.

La délégation des Sociétés alsaciennes et lorraines de Lyon, précédée de fillettes en costume national, porte une gerbe de fleurs qui est déposée sur le monument des morts de 1870, tandis que l'harmonie municipale joue la *Marche lorraine*. Des membres de la Conférence au village, M. Garraud, ancien bâtonnier, des délégations de l'*Action Française*, du Vieux-Lyon, de l'Université des Facultés catholiques, des écoles municipales ou libres. L'Association des étudiants est représentée par de nombreux élèves des Facultés. Les Sociétés de gymnastique des patronages laïques et libres passent d'un pas alerte et dans un ordre parfait, clairons et tambours en tête. On admire la bonne tenue des patronages catholiques, qu'accompagnent leurs directeurs, et on applaudit particulièrement au passage l'Edelweiss de Saint-Louis et l'Eveil de Saint-François.

Le défilé du cortège ne dure pas moins d'une heure. Il est terminé par la musique du bataillon de garde.

Devant le monument des Enfants du Rhône, se trouvent parmi les autorités : M. le préfet Canal, Mgr Bourchany, auxiliaire de S. Em. le cardinal Maurin ; M. le chanoine Gailland, directeur, et M. l'abbé Bérardier, sous-directeur des œuvres diocésaines ; le général Colonna d'Istria ; M. le premier président Meynieux; M. le procureur général Reverdin.

Image de la France rendue par la victoire à Dieu et à elle-même.

A TOULOUSE

A Toulouse, Dieu non plus ne fut pas oublié. Et même on entendit les enfants des écoles laïques chanter son Nom adorable.

(1) Dans un grand nombre de diocèses, NN. SS. les évêques ont fait célébrer des Messes, soit le dimanche 13 juillet, soit le 14, pour remercier Dieu d'avoir protégé la France.

Le 14 juillet, une chorale composée d'un millier d'enfants des écoles laïques — oui, des écoles laïques — de la ville de Toulouse faisait entendre au Jardin des Plantes, devant une foule très nombreuse, des chants patriotiques.

Ce fut d'abord la *Marseillaise*, puis l'hymne de Victor Hugo : *Martyrs sacrés ou fiers vainqueurs* ; et, pour terminer, une œuvre de Maurice Bouchor, dont nous donnons le dernier couplet :

Paix et joie à tous les hommes
Dans les siècles à venir.
Mais Celui par qui nous sommes,
C'est lui seul qu'il faut bénir.
Les cieux s'ouvrent : plus de voiles,
Rien n'est sombre pour l'esprit.
Là, plus haut que les étoiles,
Dieu rayonne et nous sourit.

Disons bien vite que la baguette était tenue par un instituteur laïque, et que personne n'a pu se sentir incommodé dans sa santé ni lésé dans ses intérêts parce que des voix enfantines, en cette fête nationale, ont prié Dieu d'aimer notre chère France. (*Croix*, 26. 7. 19.)

Certes, il ne faudrait tirer de là aucune conclusion exagérée, et ce fait, s'il fut remarqué, c'est au contraire qu'il sortait du désordre général en quoi le régime laïcisateur a cristallisé ce qu'il appelle sa loi.

A LONDRES

L'anticléricalisme n'étant pas un article d'exportation, le 14 juillet fut célébré officiellement à Londres non seulement par une réception à l'ambassade de France, mais encore par une Messe de *Requiem* à la cathédrale de Westminster. On aimera à noter « qu'un piquet de cavaliers français armés de la lance » rendait les honneurs à l'entrée de l'église et autour du catafalque. Erreur de ce côté-ci de la Manche...

La Messe de *Requiem* pour les Français morts à la guerre fut célébrée avec une solennité plus grande que jamais. Au-dessus de la porte flottent à mi-mât les drapeaux anglais et français. A l'intérieur, l'entrée était gardée par un piquet de cavaliers français armés de la lance, pendant que six autres étaient, l'arme au pied, autour du catafalque. Au passage du représentant du roi, la musique du 1er grenadiers de la garde joua l'hymne national. La reine Alexandra était aussi représentée, ainsi que le prince de Galles.

Le lord-maire de Londres, le maire de Westminster étaient présents. M. Cambon, ambassadeur de France, était là, comme toujours, avec le personnel de l'ambassade. De nombreux officiers et soldats français et alliés étaient mêlés aux fidèles. La Messe était chantée en présence de S. Em. le cardinal Bourne. (*Croix*, 1. 8. 19.)

Le 20 juillet, au lendemain des fêtes anglaises de la victoire, la cathédrale de Westminster vit encore se dérouler une magnifique cérémonie française. Devant tout l'Empire britannique, le maréchal Foch rendait à Dieu la gloire qui lui était venue de Lui. Le correspondant londonien de la *Croix* (1. 8. 19) a raconté ses impressions :

Du fond de la cathédrale, et même en s'approchant davantage, on pourrait croire que le maréchal est au sanctuaire. Mais il en est bien près : du côté de l'Evangile, non loin du cardinal au trône, assisté de Mgr Howlett, chanoine et administrateur de la cathédrale, et d'un autre chanoine. En face, Mgr l'évêque Butt et Mgr Mac Nally, évêque de Calgary (Canada). Le maréchal suit la Messe attentivement, son livre à la main...

La réception extraordinaire, presque royale, du maréchal à la cathédrale m'étonne... « Oui, me dit le P. Hall, on a rendu au maréchal les plus hauts honneurs que l'on peut rendre à qui n'est pas d'une famille royale... » Là-dessus, j'ai la bonne chance de voir arriver Mgr Jackman, secrétaire de Son Eminence, les cris de la foule qui le réclame. « N'oubliez pas, me dit-il, de mentionner que la mosaïque de la bienheureuse Jeanne d'Arc était ornée de drapeaux... C'était aussi une fête pour elle ! Elle était aussi « à l'honneur », comme son étendard à Reims. »

A voir célébrer une pareille Messe seulement dans la capitale de l'Angleterre protestante, quel Français ne sentira la rougeur lui monter au front ?

Consécrations nationales au Sacré Cœur

EN ESPAGNE

En France, nous sommes loin malheureusement du temps où le chef de l'Etat, vrai successeur de saint Louis, aurait pu consacrer la patrie au Sacré Cœur, comme l'a fait Alphonse XIII de son royaume, le 30 mai, dans l'admirable acte de foi et d'amour que la *D. C.* du 21 juin a reproduit. Toute l'Espagne qui compte s'est jointe à son roi, à l'exception de M. de Romanonès ; et celui-ci ne s'est pas grandi — ni ses amis (qui se déclarent « monarchistes sincères et amis de la religion », mais « ennemis d'une religion convertie en arme politique ») — à verser des larmes catholiques-libérales, et à « déplorer amèrement » que le roi ait lu ce qui « n'aurait eu aucune importance » dans la bouche d'un évêque (*Diario Universal*, pieusement recueilli par le *Temps*, 5. 6. 19).

L'ACTE NATIONAL DE RECONNAISSANCE DE LA BELGIQUE

Après cette consécration de l'Espagne, c'est la Belgique qui, le 29 juin, au lendemain même de la signature de la paix, célébra sa délivrance par un acte national de reconnaissance au Sacré Cœur. La cérémonie eut lieu sur un des sommets qui dominent Bruxelles, le plateau de Kœkelberg, destiné à devenir le Montmartre belge, car une basilique (pour la construction de laquelle le roi Albert a remis 50 000 francs) doit s'y élever.

La Messe dite, le cardinal Mercier a prononcé les paroles suivantes qui retentiront aussi dans le cœur de la France catholique :

Gloire à Dieu dans la sublimité du ciel, et paix aux hommes auxquels le Seigneur accorde le bienfait de la paix.

Bien chers Frères, ces paroles furent prononcées la première fois par les anges sur la crèche de Bethléem.

Elles se répètent à chaque instant de notre existence sur un point du globe où le prêtre en union avec les fidèles accomplit le Sacrifice eucharistique.

Cette parole, la Belgique la redit à ce moment, heure solennelle de sa libération.

La Belgique, c'est vous, Sire, gardien de nos droits, lutteur indomptable, vainqueur de l'Yser. (*L'assistance acclame longuement le roi.*)

C'est vous, Madame, intrépide compagne de la vaillance de votre royal époux! (*Vive la reine! répétés.*)

C'est vous, nos braves, nos héros, nos sauveurs! (*La foule crie : Vive l'armée!*)

C'est vous, chers et vénérés collègues de cet épiscopat, nos prêtres, nos fidèles accourus des paroisses martyrisées de Liége, de Namur, du Luxembourg et des régions dévastées de Dixmude, Ypres, Furnes, Nieuport.

C'est vous, magistrats, gardiens de nos lois et de nos institutions nationales.

C'est vous tous, compatriotes absents et présents de cœur à mes côtés.

Tandis que nos cloches, dans toutes les paroisses du pays, à l'heure où nous sommes, sonnent l'allégresse, c'est cette Belgique qui vient de rendre un hommage suprême à son Dieu.

Je suis dans une joie indicible d'avoir l'honneur de traduire devant le Sacré Cœur de Jésus votre foi, votre gratitude et votre amour. (*On crie : Gloire au Sacré Cœur!*)

L'oppresseur est terrassé; le vaincu est en aveu. Hier, 28 juin, il signait le certificat de sa défaite définitive.

Mes Frères, en votre nom à tous, je vais lire dans vos langues nationales notre acte de reconnaissance au Sacré Cœur de Jésus.

Et de la même voix forte, en français d'abord, en flamand ensuite, il lit cette formule, dont le texte avait été distribué dans le public :

TRÈS SAINT CŒUR DE JÉSUS,

Pendant ces cinq dernières années, la Belgique a beaucoup souffert, mais elle n'a jamais douté de Vous.

Elle a versé à flots le sang de ses fils, pour faire respecter son droit et sauvegarder son indépendance; elle a vu passer sur ses foyers les deuils, l'angoisse, les privations, la détresse, sans désespérer jamais de votre infinie miséricorde.

Aujourd'hui, son oppresseur est abattu.

La victoire a couronné la vaillance de ses soldats, le génie de ses chefs, l'intrépidité de son roi.

Nous accourons en foule de tous les coins du pays offrir à votre Sacré Cœur l'hommage de notre reconnaissance.

La paix entre les peuples est signée : gravez-la dans les cœurs, affermissez-la dans notre chère patrie, faites-la rayonner sur la société.

Bientôt, nous en avons l'espoir, un monument dominera d'ici la capitale; il dira à nos chers compatriotes, il redira aux générations futures que, le 29 juin 1919, au lendemain de la signature de la paix mondiale, la Belgique a acclamé, dans un élan unanime de reconnaissance, le Sacré Cœur de Jésus et s'est offerte en basilique vivante en son honneur.

Cœur Sacré de Jésus, votre vœu suprême, avant de quitter ce monde, fut cet accent d'amour : *Ut sint unum!* Qu'ils ne fassent qu'un!

Nous répondons au vœu de votre Sacré Cœur : la Belgique veut vivre dans l'union qui fait la force.

Le Messager du Cœur de Jésus (août 1919), a donné, sous la plume du R. P. CHARLES PARRA, S. J., un compte rendu fort complet, auquel nous empruntons ces lignes, pour fixer le caractère exact de l'acte accompli :

Rien d'officiel : ce n'était pas possible. Les ministres et les ambassadeurs ne portaient ni croix ni broderies; ils étaient là en habit de ville, et pour faire spontanément acte de bons chrétiens. Le roi et la reine y étaient venus comme de simples fidèles qui accomplissent leurs dévotions, tout comme ces centaines de milliers d'hommes et de femmes qui étaient bien, dans leur pittoresque variété, l'image même de la Belgique.

Une affiche grossière, placardée par les soins de la libre-pensée sur les murs de Bruxelles, avait essayé de provoquer une contre-manifestation. Elle n'eut pas lieu. Elle n'était pas possible devant un pareil succès. Ceux qui, peut-être, étaient venus pour la tenter ne purent que se taire et assister, la rage au cœur, à ce défilé interminable de bons chrétiens paisibles, mais résolus et rayonnants de joie. (*Messager du Cœur de Jésus*, août 1919, p. 496.)

AU CANADA FRANÇAIS

Ce fut, au contraire, une consécration officielle de la province de Québec et du peuple canadien-français que prononça, le 27 juin, S. H. le lieutenant gouverneur, en présence de S. Em. le cardinal Bégin, à Québec. Le même jour, à Bergerville, le R. P. Marie-Clément, des Augustins de l'Assomption, directeur de l'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence pour l'Amérique du Nord, faisait bénir par le cardinal, en présence du gouverneur, le projet de construire à Québec une basilique nationale à la gloire du Sacré Cœur.

Les agences d'information ne nous ont naturellement pas signalé ces manifestations grandioses de la foi d'un peuple qui nous touche de si près. Cependant, une procession de 25 000 hommes et jeunes gens se pressait derrière l'ostensoir, dans les rues de la ville.

L'*Action Catholique* de Québec a publié un récit enthousiaste de ce triomphe éclatant :

C'est hier que le représentant du Pape, Mgr di Maria lui-même, portait l'ostensoir à travers nos rues pavoisées, illuminées, claquantes de drapeaux.

C'est hier que le représentant du roi dans la province, que S. G. Mgr l'archevêque, que le maire de la ville, que les députés de Québec, que les représentants de nos classes dirigeantes, que les Sociétés ouvrières catholiques suivaient pieusement Jésus-Hostie.

C'est hier que la statue du Sacré Cœur se balançait bénissante au-dessus de la foule escortée par les vétérans de la Grande Guerre et les représentants des zouaves de Rome...

C'est hier que le représentant du roi lisait d'une voix vibrante et émue l'acte de consécration qui vouait la province de Québec et tout le peuple canadien-français au Sacré Cœur.

C'est hier que le représentant du Pape, faisant par trois fois, au-dessus de la foule inclinée, le signe de la croix avec l'ostensoir, faisait descendre sur elle les bénédictions du Cœur qui a tant aimé les hommes. (*Action catholique*, 28.6.19.)

Voici l'acte de consécration lu par S. H. Sir CHARLES FITZ-PATRICK, lieutenant gouverneur de la province de Québec :

Cœur si miséricordieux de Jésus, daignez jeter un regard de bonté sur cette foule réunie à vos pieds, pour vous honorer et vous remercier dans un même élan de foi, d'espérance et d'amour. En ce jour béni

de votre fête, tous nos cœurs n'en forment qu'un seul pour se donner à vous et se consacrer entièrement à votre service.

Régnez sur les intelligences et sur les cœurs de tous nos citoyens ; régnez sur notre clergé, sur nos communautés, sur les représentants de l'autorité civile, sur nos familles, sur nos paroisses, sur notre diocèse, sur notre ville, sur le Canada, sur la France (1), sur le monde entier.

Soyez le Maître de nos esprits et de nos volontés. Daignez répandre sur nous la lumière du saint Evangile. Rendez notre foi docile aux ordres et aux directions de notre Mère la sainte Eglise ; préservez-nous de toutes les erreurs; tenez-nous en garde contre les idées de la franc-maçonnerie, du socialisme dont cherchent à nous séduire, sous couleur de progrès social, les adversaires de votre sublime doctrine d'amour et de fraternité chrétienne.

Cœur Sacré de Jésus, soyez le Roi de nos cœurs, faites que, vous aimant toujours davantage, notre zèle nous porte à augmenter le nombre de vos consolateurs le premier vendredi de chaque mois, le matin à la sainte Table et le soir à l'heure d'adoration.

Soyez le Roi de nos familles ; ne nous laissez pas oublier nos devoirs de catholiques ; faites que nous marchions toujours sur le chemin de l'honneur, par notre fidélité à nos promesses de tempérance. Présidez vous-même à la libre éducation chrétienne de nos chers enfants dans nos écoles, afin que la génération future garde sa foi, sa langue et ses traditions.

Régnez sur les ateliers et les magasins où votre image vénérée trône à la place d'honneur ; bénissez les ouvriers, éloignez d'eux les grèves et les différends avec leurs patrons, afin qu'ils puissent gagner leur pain quotidien honnêtement et paisiblement.

Cœur très miséricordieux de Jésus, il y a une multitude d'hommes qui vous oublient et vous blasphèment. Ces hommes sont nos frères. Nous venons humblement vous demander pardon pour eux et pour tous les pécheurs.

O Roi des rois, Maître des nations, nous demandons que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive et que la paix nous soit accordée.

Cœur adorable de notre Dieu, la nation canadienne-française vous implore. Bénissez-la et sauvez-la à cette heure de la puissance des ténèbres.

O Marie immaculée, daignez nous obtenir du Cœur de votre divin Fils toutes les grâces de lumière et de force dont nous avons besoin pour chanter éternellement ses miséricordes infinies au ciel. Ainsi soit-il. (*Action Catholique*, 28. 6. 19.)

A la France c'est Dieu qui fait les avances

« Coïncidences » à retenir

Notre France, hélas ! est bien loin encore de suivre d'aussi beaux exemples. Elle les donnait autrefois, et c'est ce qui, sans doute, pousse le Cœur de Jésus à multiplier les avances qu'Il a faites à sa Fille aînée, encore que l'enfant prodigue n'ait point pris la voie du repentir.

Mais le moment n'est-il pas venu pour elle de trembler au détour de la route ? Comment n'entend-elle pas l'appel de la Providence résonner dans une atmosphère de gloire baignée de surnaturel ?

Dans le silence du pouvoir civil, nos évêques ont parlé ; les catholiques ont multiplié leurs actes de foi, d'espérance et d'amour. Aussitôt, comme si la patrie tout entière revenait à Lui, le Christ qui aime les Francs accumule les coïncidences merveilleuses pour se montrer une fois de plus « bon Français ».

Au mois de juin 1917, écrit M. François Veuillot, l'épiscopat français, pour pleinement satisfaire à la volonté du Sacré Cœur, s'engagea par un vœu solennel — un véritable vœu national, écho du vœu dont naquit la basilique de Montmartre — à célébrer dorénavant la fête de ce divin Cœur dans toutes les églises de France, au jour désigné par Jésus-Christ lui-même.

Ce vœu, répété par des millions de fidèles, aux tranchées du front comme à l'intérieur du pays, fut immédiatement exécuté. Il a été une première fois renouvelé en 1918.

Or, il est impossible de ne pas remarquer une double coïncidence.

En 1917, après un printemps de défaillance et d'angoisse, où l'on put croire un instant que le moral français allait fléchir, on vit resplendir un été de saine réaction contre les défaitistes et les traîtres. Ce fut la victoire sur nous-mêmes, avant-courrière du triomphe contre l'ennemi.

En 1918, après les terribles ruées qui portèrent l'Allemand devant Amiens, Château-Thierry, Compiègne, une contre-offensive heureuse fut déclanchée le 9 juin, qui préludait à la grande bataille libératrice. Le vœu national avait été exécuté pour la deuxième fois le 7 juin. (*Libre Parole*, 19. 6. 19.)

On sait — ajoute Franc — que le généralissime français, par un acte privé dont il était absolument le maître, mais qu'il faisait ès-qualités, comme l'on dit au Palais, puisque sa qualité est inséparable de sa personne, a couronné cet édifice spirituel en consacrant au Sacré Cœur les armées dont il était le chef. (*Croix*, 2. 7. 19.)

A cet acte, dès le 18 juillet, ont répondu les premières lueurs d'une victoire qui allait monter dans le ciel, sans arrêt, comme le soleil.

Tournons quelques pages encore de cette histoire lumineuse :

11 novembre 1918, jour de la fête de saint Martin, l'apôtre des Gaules : Armistice.

27 juin 1919, jour de la fête du Sacré Cœur : Arrivée à Versailles des délégués allemands autorisés à signer la paix.

28 juin 1919, jour de la fête du Saint Cœur de Marie, reine de France depuis que notre roi Louis XIII lui a consacré son royaume : Signature du traité de paix par l'Allemagne et les nations associées et alliées. Cet acte était, en outre, signé aux premières Vêpres de la fête de saint Pierre et de saint Paul, au matin de laquelle, un an avant, tous les prêtres du monde célébraient, en union avec le Pape lui-même, la Messe pour la paix.

Puisse la France ouvrir les yeux et rendre hommage à Celui qui couronna par la victoire le sublime effort, de nos chefs et de nos soldats !

Antoine Lestra.

(1) Comment ne serait-on pas touché jusqu'aux larmes par cette fidélité des Canadiens à la plus profonde et à la plus grande France ? Ils prient pour elle comme pour la mère-patrie.

Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.— *Le Gérant* : A. Faigle.